

Rapport d'activité 2009

DREAL Rhône-Alpes



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Rhône-Alpes

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

SOMMAIRE

EDITO	3
--------------	----------

LA DREAL RHÔNE-ALPES	4
-----------------------------	----------

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES RÉGIONALES	5
---	----------

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques	6
- Préserver la biodiversité	7
- Mettre en œuvre des politiques régionales de gestion durable des autres ressources	8
- Développer une approche intégrée des risques technologiques et naturels	9
- Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques chroniques	12
- Porter une vision dynamique de l'aménagement régional	15
- Développer une politique de l'habitat et de la ressource foncière	16
- Développer une politique des transports et des déplacements	17
- Disposer d'une forte capacité en matière de connaissance et de prospective	19
- Renforcer la mise en cohérence des enjeux	20
- Favoriser et contribuer à l'émergence de projets de développement durable	20
- Contribuer à la sortie de crise	22
- Rechercher une meilleure synergie	23

L' ACTION DÉPARTEMENTALE DE LA DREAL	24
---	-----------

- L' Ain	25
- La Drôme/Ardèche	25
- L'Isère	26
- La Loire	26
- Le Rhône	27
- Les Deux Savoie	27

LES FONCTIONS SUPPORT	29
------------------------------	-----------

L' ORGANIGRAMME	33
------------------------	-----------



EDITO

Ce premier rapport d'activité de la DREAL Rhône-Alpes vient témoigner du chemin parcouru, un an après sa création le 1er juillet 2009. En premier lieu, la DREAL a veillé à poursuivre avec le même niveau de qualité de service (pertinence de l'action, sécurité juridique, délai de traitement,...), les missions auparavant assurées par la DRE, la DIREN et la DRIRE qu'elle a intégrées, sans perdre de vue les valeurs que suivait chaque service d'origine, qui se retrouvent dans la DREAL. Certes, dans certains cas, des délais ont pu être temporairement allongés, car des projets ont dû être complétés pour intégrer pleinement les enjeux environnementaux et de développement durable, mais finalement le bon avancement des dossiers correspondants a été facilité. Une des priorités de la DREAL pour les prochains mois sera d'améliorer encore cette qualité en s'appuyant sur une écoute permanente des parties prenantes et en améliorant ses méthodes. Ainsi, cela permettra d'aider tous les porteurs de projets à anticiper les éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer, pour les faire aboutir dans les meilleurs délais et en respectant les principes du développement durable.

Au delà de ce « service de base », la DREAL s'est mobilisée sur les priorités du Grenelle, au travers de sa « territorialisation » en région Rhône-Alpes. Que ce soit avec le plan bâtiment, aux côtés de la préfecture de région, pour le logement social ou pour les bâtiments de l'État, ou encore dans les projets routiers dont elle est maître d'ouvrage ou par la constitution d'une nouvelle structure de concertation « Grenellienne » sur l'agglomération de Grenoble, ainsi que par la mobilisation sur tous nos métiers régaliens, vis-à-vis des secteurs industriels, du transport routier, des collectivités, etc... nos efforts se sont tous focalisés sur l'appropriation du Grenelle par l'ensemble des agents de la DREAL et par l'intégration de ces enjeux dans toutes les politiques que nous portons. Un tel chantier ne saurait être achevé au bout d'un an, puisqu'il est au cœur de notre avenir.

Déjà, le regroupement des services du siège de la DREAL sur un site unique sera une condition impérative pour une meilleure intégration et une efficacité renforcée, et doit intervenir en 2011.

Autres chantiers prioritaires : la construction de nouvelles compétences, le « verdissement » des métiers historiques et la consolidation des compétences techniques pointues dont la DREAL a besoin, que ce soit dans le champ de la biodiversité, de la prévention et de l'adaptation aux changements climatiques, ou de la bonne connaissance des industries et de nombreux secteurs économiques. En particulier, la DREAL va devoir se mobiliser aux côtés de nombreux autres services de l'État, sous l'autorité des préfets, pour la promotion de technologies vertueuses, comme elle l'a fait pour la promotion de l'énergie photovoltaïque en Rhône-Alpes en 2009.

Ces développements, ces changements de culture et ces nouveaux modes d'intervention ont vocation à diffuser au sein des différents territoires rhônalpins, dans une logique partenariale, en concertation avec les milieux socio-économiques et les collectivités territoriales : à chaque territoire son projet. La DREAL dispose désormais de nombreux outils et leviers pour les accompagner.

Philippe LEDENVIC
Directeur régional

LA DREAL RHÔNE-ALPES

Ses missions

Créée le 1^{er} juillet 2009, la DREAL Rhône-Alpes est le nouveau service unifié du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM).

Elle est le fruit de la fusion de la Direction régionale de l'Équipement (DRE), de la Direction régionale de l'Environnement (DIREN) et des activités régaliennes (hors développement industriel et métrologie) de la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Elle regroupe 700 agents, 500 à Lyon et 200 répartis dans les six unités territoriales de la région. Placée sous l'autorité du Préfet de région, cette structure renforce l'action de l'État en région. Sa vocation est de mettre en œuvre les politiques publiques de développement durable. Elle est le service régional qui porte les politiques nationales :

- de lutte contre le changement climatique,
- de préservation de la biodiversité,
- de lutte contre les risques,
- de politique nationale du logement et de renouvellement urbain dans une approche intégrée d'aménagement et de développement durable.

La DREAL Rhône-Alpes présente une fantastique mosaïque de compétences, dont les agents sont experts dans leurs métiers.

Son apport

- une cohérence et une légitimité renforcée vis à vis des acteurs du développement durable ;
- un renforcement de l'intégration de l'environnement dans l'ensemble des activités ;
- un pilotage unique des politiques du ministère en région, et particulièrement celles liées au Grenelle de l'environnement ;
- une place réaffirmée dans le développement de l'offre de logement, la rénovation urbaine et la lutte contre l'habitat indigne ;
- un enrichissement mutuel des méthodes de travail des trois anciennes directions régionales.

Sa gouvernance

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes est :

- délégué de bassin Rhône-Méditerranée,
- délégué de zone de défense Sud-Est,
- délégué régional adjoint de l'ANAH.

En toute indépendance, il est délégué territorial de l'Agence de Sûreté Nucléaire (Rhône-Alpes et Auvergne).

Il représente aussi le MEEDDM en étant administrateur :

- de l'EPORA, de l'EPASE, de l'EPANI,
- de l'ATMB, du SFTRF, de l'Aéroport Saint Exupéry,
- du Parc National de la Vanoise, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- des agences d'urbanisme en Rhône-Alpes,
- des CROUS Lyon, Saint Etienne, Grenoble.

Son budget

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes est responsable de BOP (budget opérationnel de programme) et d'UO (unité opérationnelle).

Les moyens de fonctionnement et d'intervention

en millions d'euros

BOP	AE	CP
113 UPEB	10.143	10.004
135 DAOL	65.686	73.482
174 énergie-ap mines	1.765	1.765
181 risques (région)	3.534	3.989
181 risques (bassin)	9.999	14.143
203 IST (région)	0.607	1.527
203 IST (central - fer)	38.25	35.00
203 IST (central - routes)	18.05	45.7
207 sécurité routière	2.149	2.149
217 fonctionnement	30.154	31.324
(DREAL)	(13.521)	(14.034)
217 fonctionnement CGDD	0.474	0.474



les

orientations stratégiques

Le document stratégique régional (DSR) du MEEDDM en Rhône-Alpes permet de décliner de façon cohérente et synthétique une stratégie régionale unifiée du ministère au regard des enjeux territoriaux.

Le DSR s'appuie sur un diagnostic territorial et sur l'ensemble des travaux menés au titre de la création de la DREAL Rhône-Alpes.

Il se veut cohérent avec le programme d'actions stratégiques de l'Etat en région.

Cinq thèmes majeurs doivent fonder la stratégie et orienter l'action des services de l'Etat dans les années à venir :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, la protection et la gestion des milieux naturels,
- la préservation de la santé et de l'environnement contre tous les types de risques, sanitaires, naturels et technologiques,
- une consommation et une production économes des ressources et des milieux, stimulant l'innovation et poussant à une mutation de l'économie,
- l'adaptation à la crise financière et économique.

Ainsi, 13 orientations stratégiques ont été retenues. Les pages suivantes précisent les actions 2009 dans chacune de ces orientations stratégiques.

Coordonner et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques.

> AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Dans le cadre du Grenelle, l'État se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie de son parc de bâtiments existants d'au moins 38 % et de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Pour répondre à cet objectif, tous les bâtiments de l'État et ses établissements publics doivent être soumis à un audit énergétique d'ici 2010. À partir de ces diagnostics, un programme de rénovation sera engagé pour aller vers une meilleure performance énergétique.

En Rhône-Alpes, les audits s'appliquent à 1,2 millions de m² pour l'ensemble des ministères (hors Défense). Ces audits ont fait l'objet d'un accord-cadre signé par le Préfet de région le 1er octobre 2009 et sont financés intégralement par le plan de relance à hauteur de 3,7 M€. L'ensemble de ces audits devra être rendu avant décembre 2010.

Une expérimentation avait été conduite préalablement sur le département du Rhône (60 bâtiments et 26 sites), celle-ci a aidé à améliorer la démarche régionale. Dans le même esprit, des phases-tests ont été réalisées dans plusieurs départements comme la Drôme afin d'affiner la méthodologie.



Cour intérieure du bâtiment de la DDT69 rue Moncey.

Des contrats de performance énergétique, qui seront à privilégier, vont être testés dès décembre 2010 sur quelques bâtiments dans une démarche également expérimentale pour laquelle la région Rhône-Alpes est à nouveau motrice. L'ensemble de la démarche est le fruit d'un travail interministériel. La DREAL travaille en forte collaboration avec les DDT, mais aussi avec le SGAR et les préfetures, France Domaine, la police, la justice, les finances, les rectorats,...

> PROMOUVOIR UNE APPROCHE AIR - ÉNERGIE - CLIMAT plus intégrée et le développement des énergies renouvelables

Les réflexions préalables au futur Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) ont été lancées en partenariat avec la région Rhône-Alpes, l'ADEME, le CETE, les ASQA, l'OREGES, ... Ce schéma apportera une vision stratégique et globale pour le développement des énergies renouvelables, la lutte contre le réchauffement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.



Centrale solaire photovoltaïque d'un bâtiment à énergie positive - Grenoble.

Favoriser des comportements et des processus économes en énergie et privilégier les ENR

Au plan des énergies renouvelables, le développement de la filière photovoltaïque a connu à l'initiative de l'État une nette accélération, grâce notamment à des coûts de panneaux en baisse et à des tarifs de rachat de l'électricité incitatifs. Cette accélération conduit notamment à des projets de fermes au sol de plus en plus nombreux ayant justifié des éléments de cadrage régionaux pour s'assurer de leur bonne insertion dans l'environnement. Des actions de sensibilisation à l'échelle de la région et de chaque arrondissement, à l'initiative de chaque Sous-Préfet, ont été l'occasion de débattre des conditions de développement de la filière en région. La DREAL a initié, accompagné et aidé toutes ces initiatives.

Au 31 décembre 2009, la région Rhône-Alpes totalise 22,34 MW de puissance raccordée au réseau issue d'installations photovoltaïque, soit presque 10 % de la puissance raccordée en France métropolitaine. En 2009, la puissance supplémentaire raccordée à ce même réseau atteint les 10 MWc.

Dans le cadre des orientations du Grenelle de l'environnement, l'ensemble des filières sont mises à contribution avec un objectif de 23 % d'énergies renouvelables consommées à l'horizon 2020. ●

OBJECTIF CO2 : LES TRANSPORTEURS S'ENGAGENT

Le 12 novembre 2009, le préfet de région a signé avec 4 entreprises de transport une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂.

Cette séance de signature a marqué le déploiement régional de la démarche « Objectif CO₂ - Les transporteurs s'engagent » initiée par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en collaboration avec la fédération nationale des entreprises de transports routiers (FNTR) et la fédération des entreprises de transport

et logistique de France (TLF). Une telle démarche vise à améliorer la performance environnementale du transport routier de marchandises en favorisant la réduction des consommations de carburant et par conséquent, des émissions de CO₂.

D'ici fin 2010, ce sont près de 20 transporteurs de la région qui devraient avoir signé cette charte. 13 000 véhicules devraient être concernés représentant une réduction de 64 000 tonnes des émissions de CO₂ sur 3 ans. ●



Préserver la biodiversité, en assurant une meilleure protection et gestion des richesses naturelles.



Le panicaut des Alpes.

> INFORMER - SENSIBILISER

La préservation de la biodiversité passe d'abord par l'information et la sensibilisation du public. La DREAL a organisé en 2009 plusieurs journées de formation pour renforcer la compétence des acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques de protection et de restauration de la biodiversité. Elle a poursuivi l'animation du réseau des acteurs Natura 2000, au travers d'un séminaire régional et de la publication de « Mille Lieux ».

La sensibilisation des acteurs permet d'intégrer la biodiversité comme un bien patrimonial qu'il convient de prendre en compte en amont des projets de développement. Les documents de planification et d'aménagement du territoire intègrent non seulement les cœurs verts que constituent les réserves, les parcs nationaux et les sites Natura 2000, mais aussi leur connectivité assurée par la trame verte et bleue qui fait l'objet d'un partenariat entre l'État, la Région et les autres collectivités pour son élaboration et sa mise en œuvre. Le travail conduit en région Rhône-Alpes est conforme à la méthodologie définie par le comité opérationnel du Grenelle de l'environnement.

> PROTÉGER - PRÉSERVER

En 2009, les derniers sites proposés pour intégrer le réseau européen Natura 2000 ont été désignés comme sites d'importance communautaire. On dénombre ainsi désormais

129 sites désignés au titre de la directive Habitats et 34 sites désignés au titre de la directive Oiseaux ; ces 163 sites couvrent 11% de la superficie de Rhône-Alpes. A la suite de la première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces réalisées en 2007, de nouvelles désignations sont attendues en Rhône-Alpes : ainsi, le plateau de Loëx en Haute-Savoie a été proposé pour compléter les habitats et espèces (y compris oiseaux) de la zone alpine. Fin 2009, 81 % des documents d'objectifs sont engagés, et les collectivités locales ont pris en charge le pilotage de 75 sites, conformément aux attendus de la loi « développement des territoires ruraux », avec le soutien financier du ministère de l'Ecologie.

L'extension du réseau des espaces protégés figure dans la loi Grenelle d'orientation 1 parue en 2009. En Rhône-Alpes, le réseau de 38 réserves s'étend grâce aux initiatives prises par la Région et par l'Etat. Le décret révisant la réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges a été publié. L'enquête publique pour la réserve naturelle du Haut Rhône a été engagée, cette nouvelle réserve s'étendra sur 1 881 ha et comprendra 26 kilomètres de linéaire fluvial. Ce sera la troisième réserve sur le fleuve Rhône avec l'île de la Platière en Rhône moyen et la Camargue en Rhône aval. La réserve naturelle du Haut Rhône préservera une faune spécifique, des habitats de forêts alluviales remarquables. La réserve bénéficie d'un périmètre de protection qui intègre les

paléoméandres, qui témoignent du fonctionnement du fleuve à la fin des glaciations. Les aires d'adhésion des parcs nationaux de la Vanoise et des Ecrins sont en phase de délimitation, leur charte est en cours d'élaboration. Les parcs du Haut Jura, du Pilat et des Monts d'Ardèche ont également leur charte en révision ; le parc naturel régional des Baronnies est en phase de création. La DREAL doit émettre un avis sur leurs chartes, condition nécessaire à l'obtention et au maintien de leur label.

En 2009, la DREAL Rhône-Alpes a engagé de nouveaux plans nationaux d'actions pour les espèces protégées. Le nouveau plan loup 2009-2012 a été validé, le plan Cistude a été soumis au comité national pour la protection de la nature, le plan Apron est en phase d'élaboration suite à la fin du programme LIFE qui a permis la réalisation de plusieurs « passes à poissons ». La DREAL est partenaire pour les plans nationaux visant des espèces menacées telles que le gypaète barbu, le vautour moine, le vautour percnoptère, l'aigle de Bonelli, les chiroptères, ... Enfin, la DREAL Rhône-Alpes a proposé un plan régional pour le tétras lyre. Les espèces protégées ont ainsi bénéficié en 2009 d'une enveloppe de 500 000 €.

De nouvelles espèces ont été inscrites à la CITES ; le nombre de permis délivrés par la DREAL a augmenté : on a atteint près de 2 200 permis délivrés en 2009.

> MIEUX CONNAÎTRE

Les inventaires naturalistes participent à l'information du public, à la connaissance des milieux et à la préservation du patrimoine naturel. L'inventaire des ZNIEFF de seconde génération de Rhône-Alpes est en phase d'édition par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Les modalités de réalisation de l'inventaire géologique ont été présentées en comité scientifique régional pour le patrimoine naturel. Des mesures de conservation sont envisagées pour les sites les plus remarquables. Cet inventaire géologique sera prochainement porté à la connaissance des collectivités territoriales puis du public. Les inventaires zones humides, dont la méthodologie est compatible avec la réglementation en vigueur, ont été validés au plan régional, ils sont progressivement publiés sur Internet. •

Formuler et mettre en œuvre des politiques régionales de gestion durable des autres ressources, en particulier l'eau et les matériaux, aux échelles pertinentes, dans une approche transversale.



Le Rhône - réserve naturelle de l'île de la Platière.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée et Loire-Bretagne ont été adoptés en novembre 2009, c'est l'aboutissement de plusieurs années d'élaboration et de concertation. Les SDAGE et les programmes de mesures qui leur sont associés constituent des documents de planification dans le domaine de l'eau à l'échelle du district hydrographique pour la période 2010-2015, notamment en application de la directive cadre sur l'eau.

Dans le cadre des orientations du Grenelle sur les informations à apporter au public relatives aux **pollutions historiques**, la DREAL en tant que pilote technique, a réalisé un rapport d'étape sur l'avancement du programme d'actions du bassin Rhône Méditerranée sur la pollution par les poly-chloro-biphényles (PCB). Ce programme d'actions vise à mieux comprendre les origines, les mécanismes et l'étendue de cette pollution à l'échelle du bassin. Le rapport présenté le 27 avril 2009 au comité de suivi présidé par le Préfet coordonnateur de bassin comprend une cartographie de la pollution basée sur plus de 2 500 analyses de poissons et plus de 1 000 analyses de sédiments prélevés sur 122 cours d'eau du bassin. Dans le cadre des orientations du Grenelle de l'environnement pour restaurer la **continuité écologique**, la DREAL a élaboré avec l'ONEMA et l'agence de l'eau une stratégie d'intervention sur une liste

d'ouvrages prioritaires qui devront faire l'objet de chantiers d'effacement ou être pourvus de dispositifs de franchissement des poissons migrateurs. Les réservoirs biologiques définis dans le SDAGE et les masses d'eau en très bon état vont permettre de définir les cours d'eau qui ont vocation à être classés au titre de leurs qualités écologiques piscicoles.

Pour concilier les enjeux écologiques et les enjeux de production d'énergies renouvelables, une étude a été confiée au CETE pour définir les **cours d'eau présentant un fort potentiel hydro-électrique**, elle permettra de développer l'hydro-électricité tout en préservant les secteurs à fort potentiel ichtyologique. Un travail d'évaluation des potentialités régionales en matière d'énergie géothermique a également été demandé au BRGM ; il permettra de concilier l'usage du sous-sol avec le respect des ressources en eaux souterraines.

L'élaboration du SDAGE a mis en évidence des **déséquilibres structurels dans l'usage de la ressource en eau**. Pour retrouver un équilibre durable, une quarantaine d'études ont été lancées. Ces études visent à mettre en évidence les volumes prélevables par territoire hydrographique et prennent en compte les débits biologiques minimums pour assurer durablement le bon état écologique des masses d'eau superficielles et souterraines. En période de crise, la DREAL fournit également un appui

méthodologique et les informations relatives à l'état des milieux (cours d'eau et nappes).

En matière de qualité de ressources en eau, la DREAL apporte un appui méthodologique pour la délimitation des aires de captages d'alimentation en eau potable et la définition d'actions de lutte contre les pollutions diffuses. En Rhône-Alpes, **33 captages (sur un total de 60 captages prioritaires)** ont été déclarés comme relevant des objectifs du Grenelle de l'environnement.

La DREAL a élaboré en 2009, un cahier des charges pour produire le **cadre régional pour satisfaire les besoins en matériaux et en ressources minérales** dans la région Rhône-Alpes tout en préservant les milieux naturels et les ressources pour les générations futures. Le travail sera conduit selon un mode de gouvernance Grenelle avec l'ensemble des acteurs intéressés, il permettra de définir des orientations stratégiques pour le renouvellement des schémas départementaux des carrières. Il prendra en compte un objectif de réduction des gaz à effet de serre par l'optimisation des bassins de chalandise, et un objectif de recyclage des matériaux issus des activités du BTP dan un souci de réduction des déchets, de préservation des ressources et de diminution des transports. ●

Développer une approche intégrée des risques technologiques et naturels afin de les réduire.

> RÉDUIRE LES RISQUES À LA SOURCE, ET ASSURER LEUR PRISE EN COMPTE DANS L'URBANISME

Conformément aux orientations nationales, en matière de prévention des risques technologiques, les efforts de l'inspection des installations classées de la DREAL Rhône-Alpes ont porté sur l'examen des études de danger des établissements SEVESO AS (avec servitudes), sur l'appréciation de la démarche de maîtrise des risques à la source par les exploitants, et sur la prescription effective des Plans de Prévention des Risques Technologiques (52 PPRT à réaliser en Rhône-Alpes pour les 78 établissements SEVESO AS) ; en 2009, ce sont 21 PPRT qui ont été prescrits par les Préfets sur proposition de l'inspection DREAL, et 10 rapports de propositions de prescriptions supplémentaires ont été fournis fin 2009. De manière plus précise en 2009 : 1 PPRT prescrit dans le département de l'Ain (UKOBA à St Jean de Thurigneux), 4 PPRT prescrits dans la Drôme, 4 PPRT prescrits en Isère, 7 PPRT prescrits dans le Rhône dont les 3 PPRT de la vallée de la chimie (PPRT Pierre Bénite et Port Edouard Herriot, PPRT de Saint Fons, PPRT de Feyzin), 4 PPRT prescrits en Savoie et 1 en Haute-Savoie.

En matière de gestion des risques miniers, l'année 2009 a été marquée par la production d'un important « porter à connaissance » minier pour les communes du bassin de Saint Étienne, et par la mise en place d'un groupe



Le puits Couriot à St-Etienne (Loire).

projet DREAL-DDEA42-EPASE-EPORA pour la prise en compte des contraintes et risques miniers résiduels dans l'aménagement urbain de la ZAC « Manufacture Plaine d'Achille ».

En matière de risques naturels, il n'y a pas de réduction possible de l'aléa à la source comme en risques technologiques.

La DREAL Rhône-Alpes a poursuivi en 2009 son appui apporté à la DREAL Bourgogne et aux services départementaux (Rhône, Ain, Saône-et-Loire) chargés de la réalisation des Plans de Prévention des Risques Inondation du Val de Saône.

La DREAL a également assuré le suivi technique des opérations identifiées au titre du Plan de relance en matière de risques naturels, en liaison avec les DDEA-DDE concernées, secteur de l'Onداine (Loire), du Gier suite aux inondations de fin 2008 (Loire, Rhône) et de l'Yzeron (Rhône), et mené un travail d'appui technique à Saint Étienne Métropole pour la conception par la collectivité d'un système de surveillance et d'alerte sur le Gier.

> INSPECTER LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET BARRAGES HYDRO-ELECTRIQUES CONCÉDÉS

Globalement, la DREAL a réalisé 97 % de ses objectifs 2009 en matière de contrôle sur site des installations classées, soit près de 1 420 inspections en 2009, ce qui constitue un effort important au regard des très fortes

contraintes qui étaient fixées par ailleurs à l'inspection et tout particulièrement la prescription des PPRT et l'instruction des bilans de fonctionnement pour la mise en conformité des installations industrielles les plus importantes en matière de rejets et de pollutions au titre de la directive IPPC (cf chapitre suivant).

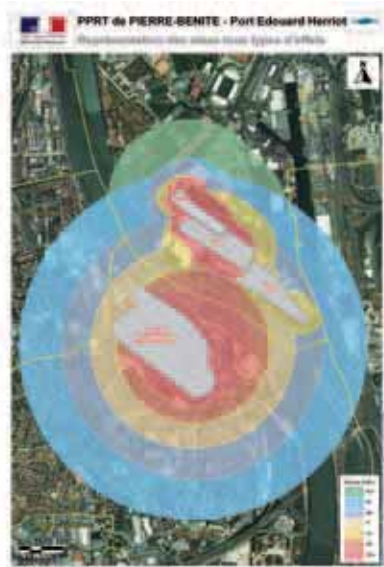
Le programme de contrôle des exploitants de canalisations de transport de gaz et de matières dangereuses a été réalisé conformément aux objectifs 2009 (65 visites de surveillance d'ouvrages en service ou supervision d'épreuves et réunion annuelle avec les exploitants). Le porter à connaissance « Canalisations » a été terminé au 1er semestre pour les départements de Haute-Savoie et de Savoie, tous les départements de Rhône-Alpes ont donc maintenant fait l'objet de ce travail. Un colloque de sensibilisation sur la sécurité et les travaux à proximité des canalisations a été organisé à l'automne 2009 avec les opérateurs de réseaux de distribution de gaz et la fédération régionale du bâtiment et des travaux publics.

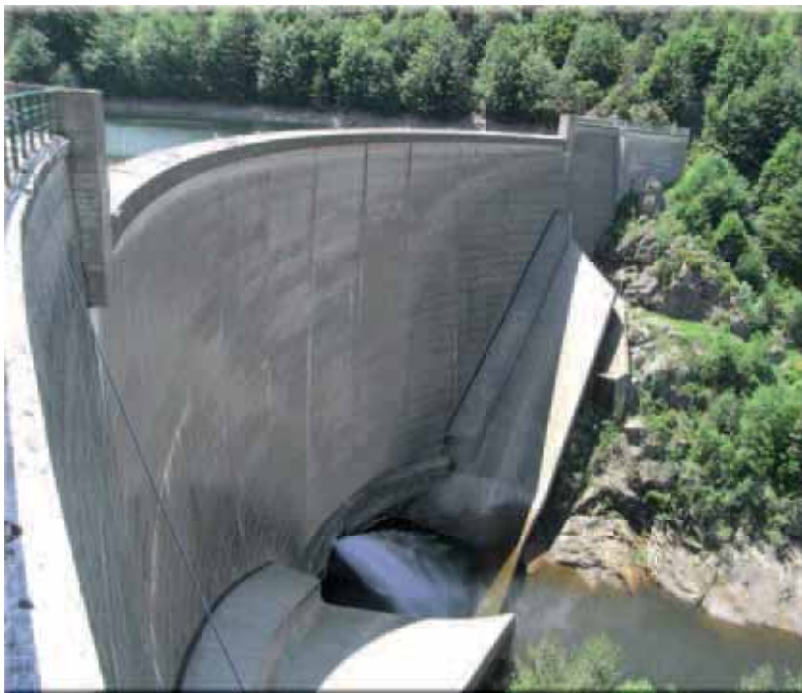
L'année 2009 a connu les deux faits marquants suivants :

➤ **Rupture de la canalisation SPSE** (Société du Pipeline Sud Européen, pipeline dont la DREAL Rhône-Alpes est coordonnatrice) le 7 août 2009 dans la réserve naturelle de la Crau (Bouches-du-Rhône) : l'équipe de la DREAL Rhône-Alpes a été fortement mobilisée au 2ème semestre 2009 pour l'instruction des études et demandes déposées par SPSE pour le redémarrage de sa canalisation, pour l'organisation de l'information et de la concertation régionale préalable aux essais de pression en eau réalisés en décembre 2009,

➤ **Remise au plus tard par les exploitants le 15 septembre 2009 des Etudes de Sécurité et du SIG** prévus par l'arrêté du 4 août 2006 dit « arrêté multi-fluides », afin d'identifier de manière précise les zones de danger de ces canalisations, les enjeux exposés, et les mesures de renforcement de la sécurité mais aussi de maîtrise de l'urbanisation à engager à partir de 2010.

En matière d'Équipements Sous Pression, le programme de contrôle de deuxième niveau a été réalisé conformément aux objectifs 2009 (visites de supervision des organismes de contrôle - 41 visites inopinées ou approfondies), surveillance des 13 services d'inspection reconnus chez les industriels (28 visites de surveillance réalisées), surveillance du parc. L'année 2009 a connu les deux faits marquants suivants :





Le barrage de La Palisse dans la Loire.

➤ **Réalisation d'une opération « coup de poing » sur les équipements sous pression des installations de production de réfrigération**, en relation avec les inspecteurs des installations classées (en DREAL et en DDSV) qui suivent les établissements ciblés en 2009 : constat de nombreuses non conformités, qui font donc l'objet de suites administratives,

➤ **La société RIGAU SA a mis sur le marché des vannes et robinets présentant des défauts métallurgiques** pouvant conduire à des fuites en exploitation. Conformément aux instructions nationales, la DREAL Rhône-Alpes a saisi les différents exploitants industriels potentiellement concernés pour aboutir à un recensement exhaustif, et vérifier la bonne mise en œuvre du plan d'action par ces exploitants (identification, analyse de criticité, programme de remplacement des vannes) : en pratique le seul exploitant concerné identifié en Rhône-Alpes est la raffinerie TOTAL de Feyzin.

Toutes les actions menées par la DREAL en matière d'inspection des installations classées, de canalisations, d'équipements sous pression et de risques miniers sont réalisées par un travail conjoint des Unités Territoriales et du siège.

Le programme 2009 d'inspections des barrages concédés a été mené conformément aux objectifs fixés, soit 49 barrages de classe A et 13 barrages de classe B. Le calendrier prévisionnel de remise par EDF et CNR des études de danger définies par le décret du 11 décembre 2007 a fait l'objet d'une remise au point

entre service de contrôle et exploitants. La DREAL a mené en lien avec les services de police de l'eau, entre mai et octobre 2009, le travail d'élaboration de la proposition régionale d'organisation du futur service régional de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (pour assurer le contrôle tant des ouvrages concédés que de ceux relevant du Code de l'Environnement), qui sera pris en charge début 2011 par la DREAL.

> DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DES RISQUES ET ASSURER L'INFORMATION DU PUBLIC

Avec l'accord et sous l'autorité des préfets des huit départements de Rhône-Alpes, une campagne d'information régionale auprès du public sur les risques industriels majeurs avait été réalisée à l'automne 2008. Cette campagne a été conduite dans le cadre d'une collaboration très étroite entre l'APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), la DRIRE, le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise, dont le secrétariat est assuré par la DRIRE) et le CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère).

Un bilan très approfondi de cette campagne a été mené au 1^{er} semestre 2009 et diffusé à l'été par ces partenaires, tant en matière de retour d'expérience sur la préparation et les facteurs clés de succès d'une telle opération qu'en ce qui concerne son impact. L'enquête de perception réalisée en juin 2009 montre les résultats très positifs de la campagne menée à l'automne 2008, avec des améliorations fortes par rapport à celle de 2003 : les populations sont à la fois mieux informées des risques encourus, savent davantage reconnaître le signal d'alerte, et ont une meilleure connaissance des comportements à adopter en cas d'accident industriel.

En matière d'information et de développement de la connaissance sur les risques naturels, on peut citer les domaines suivants de mobilisation de la DREAL Rhône-Alpes :

➤ **Déclinaison régionale du plan séisme national 2005-2010** : sensibilisation/formation des étudiants et professionnels à la construction parasismique en partenariat avec l'enseignement supérieur à Grenoble et à Lyon, organisation dans les départements en partenariat avec le réseau Rhône-Alpes des CCSTI et en lien avec les DDE d'une exposition grand public « Vivre avec le risque sismique » (Savoie en février 2009, Drôme en mars 2009, Isère en octobre 2009),

➤ **Participation au projet stratégique ALCOTRA Risknat** (financé sur programme INTERREG) entre la France, l'Italie et la Suisse : approbation du projet en avril 2009, lancement officiel à l'automne 2009 : participation de la DREAL au pilotage du projet et implication technique sur le domaine « plan séisme »

➤ Lancement mi-2000 par le Service de Prévision des Crues Rhône amont Saône (DREAL Rhône-Alpes) et le SPC Grand Delta (DDE du Gard) d'une étude de faisabilité et de spécification fonctionnelle pour la réalisation d'un modèle de prévision amélioré sur le Rhône. Il convient également de rappeler que l'unité Hydrométrie-Prévision des Crues du Service Prévention des Risques assure la mission d'Hydrométrie (mesure des débits des cours d'eau) en Rhône-Alpes, avec une équipe disposant d'implantations à Lyon, Valence et Annecy, et qui assure la gestion, la maintenance et le développement d'un réseau de plus de 140 points de mesure.

> PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET INONDATIONS DU PLAN RHÔNE

En 2009, la poursuite de la mise en œuvre



Exploitation de la BDT Rhône: représentation en 3D de l'aléa de référence du Rhône sur la plaine de Pierrelatte (Drôme) - Source : IGN.



Projet «Quiétude» de l'architecte designer Jacques RIVAL à Lyon, dans le cadre de la démarche de sensibilisation sur les risques d'inondation du Rhône.



Quais du Rhône en Arles.

du volet Inondation du Plan Rhône en 2009 a été marquée par les actions majeures suivantes, qui concernent les territoires des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes :

➤ **Rédaction d'un schéma de gestion pour le Rhône aval**, véritable synthèse territorialisée de Viviers à la mer de la stratégie de prévention des risques inondation et des réalisations en cours à mi-2009 : ce document de référence a été diffusé lors du Comité Territorial de Concertation Rhône aval du 11 décembre 2009 à Fourques (Gard), et par courrier à toutes les collectivités, services de l'Etat, et partenaires du Plan Rhône,

➤ **Travail d'ajustement du scénario du projet d'optimisation de la gestion des zones d'expansion des crues entre Viviers et la mer** : présentation en Comité de Pilotage Plan Rhône en juillet 2009 des études menées depuis l'automne 2008 sur le secteur de Piolenc-Mornas (Vaucluse), et restitution en Comité Territorial de Concertation Rhône aval de décembre 2009 des conclusions ministérielles suite à la mission du CGEDD sur le projet,

➤ **Finalisation de l'aléa de référence pour les Plans de Prévention des Risques Inondation sur l'ensemble du Rhône** : après avoir finalisé début 2009 l'aléa de référence dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône en lien avec les DDE, un travail de modélisation a été réalisé en 2009 sur le secteur en amont de Lyon. Expérimentation de visualisation 3D dans la Drôme pour présenter l'aléa de manière pédagogique aux élus et faciliter les discussions concrètes dans le cadre des PPRi,

➤ **Montée en puissance de la réduction de vulnérabilité** : après un appel à projet sur la réduction de vulnérabilité agricole lancé dans le cadre du Programme Opérationnel Pluri-régional FEDER Plan Rhône 2007-2013,

les Chambres d'Agriculture ont été retenues pour mener une phase de sensibilisation auprès des exploitants ainsi que la réalisation concrète de 300 diagnostics de vulnérabilité prévus en 2010. Une démarche pilote de méthodologie pour la réduction de vulnérabilité des bâtiments publics a été réalisée pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche. L'animation de la démarche de réduction de vulnérabilité des réseaux (transports, énergie, télécommunications, eau) a été relancée en 2009,

➤ **Développement de la culture du risque** : l'appel à projet lancé au printemps 2008 par les partenaires du Plan Rhône s'est concrétisé entre avril et novembre 2009 par la réalisation sur le terrain des cinq projets créatifs, pédagogiques, culturels et artistiques avec un dispositif de communication important : développement d'un site Internet, inauguration le 17 avril 2009 sur les berges du Rhône, manifestations estivales à Arles et Vallabrègues, évènementiel de clôture à Brégnier-Cordon le 20 novembre 2009,

➤ **Poursuite des principales opérations de travaux en cours sous maîtrise d'ouvrage du SYMADREM** (quais du Rhône en Arles, opérations préalables à la réalisation de la digue Nord d'Arles) et des études opérationnelles (schéma d'aménagement entre Vallabrègues et la mer, avant-projet de confortement de la digue de Beaucaire-Fourques, étude préliminaire de la sécurisation du remblai RFF entre Tarascon et Arles, schéma de propagation des eaux et du ressuyage en Camargue Gardoise, ...).

L'ensemble des opérations programmées en 2009 au titre du volet Inondations du CPER Plan Rhône 2007-2013 représentent 25,7 M€ de projets, dont 9,7 M€ de subventions Etat, et 1,8 M€ de crédits européens (Programme Opérationnel Pluri-régional FEDER Plan Rhône 2007-2013).

> PRÉPARER LA GESTION DE CRISE

La préparation de la gestion de crise et l'appui aux autorités préfectorales pour l'organisation de la gestion de crise font également partie des missions de la DREAL et sont complémentaires des missions de prévention des risques technologiques et naturels.

A titre d'illustration on peut citer deux démarches spécifiques :

➤ Suite à la fermeture de l'A7 en septembre 2007 du fait d'un incendie en bordure d'autoroute, fermeture ayant entraîné la paralysie du secteur, les élus locaux et les Préfets de la Drôme et de l'Ardèche ont attiré l'attention du Préfet de zone Sud Est sur la **vulnérabilité économique et en matière de sécurité civile de ce territoire**, qui est également le lieu d'installations à risques et soumis aux inondations du Rhône. En liaison avec les services nationaux, départementaux, et en s'appuyant sur les CETE de Lyon et d'Aix en Provence, la DREAL a conduit une démarche visant à prévenir des situations de crise semblables à celle vécue en 2007,

➤ Plus globalement, **les dispositions concernant l'A7 entrent dans le schéma de gestion zonal des grandes liaisons routières**, dit « APAISE » (Aide à la Prévention des Aléas et des Intempéries en zone Sud Est). De plus, la vitesse de circulation sur l'A7 fait l'objet de régulation de vitesse visant à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. La DREAL intègre désormais dans la gestion de cet axe les enjeux importants de qualité de l'air, sur un territoire à la limite des aires d'influence des métropoles lyonnaise et marseillaise. ●

Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques chroniques.

> RÉDUIRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

Les efforts conduits au titre de la mise en conformité des installations classées au titre de la directive IPPC permettent de réduire sensiblement l'impact des activités industrielles sur l'environnement et la santé humaine grâce à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.



En effet, la directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive dite « IPPC ») a pour objet d'imposer une approche globale de l'environnement pour la délivrance des autorisations des grandes installations industrielles et agricoles les plus polluantes. La transposition en droit français de cette directive est assurée au travers de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et par ses textes d'application.

Pour les installations nouvelles entrant dans le champ d'application de la directive IPPC, l'autorisation unique est délivrée par le préfet en compatibilité avec les prescriptions de la directive. En ce qui concerne les installations existantes, le dispositif français prévoit la remise, tous les dix ans, par les exploitants, d'un bilan de fonctionnement. L'examen de ce document conduit à délivrer une autorisation révisant, en général, les valeurs limites d'émission des installations sur la base des meilleures techniques disponibles prenant en compte les conditions économiquement et techniquement viables pour le secteur industriel concerné.

La France accusant un retard dans la mise en œuvre de cette directive IPPC, l'examen des installations non conformes a été inscrit en priorité pour l'inspection des installations classées pour 2010. Ainsi, en Rhône-Alpes, sur les **230 établissements** qui devaient faire l'objet d'un réexamen début 2008, il n'en restait plus que 96 fin 2009 et 75 à fin mars 2010. Il y a, en Rhône-Alpes, 484 sites concernés par la directive IPPC. Le taux de conformité des

installations suivies par la DREAL était de 55 % fin 2008 et 68 % fin 2009. Il est prévu une conformité totale à la fin 2010. Dans cet objectif, la DREAL Rhône-Alpes a mis en place un dispositif de pilotage et de suivi très fin afin d'assurer un avancement optimal du réexamen des autorisations d'exploiter des établissements IPPC.

Parmi les nombreuses améliorations apportées en application de la directive IPPC, nous pouvons citer quelques réalisations exemplaires de réduction des rejets de substances polluantes dans l'environnement :

- ↳ SAINT-GOBAIN EMBALLAGE à Saint Romain le Puy (42) : installation d'électrofiltres en 2007 (coût 5,5 millions d'euros). Diminution des rejets annuels dans l'air de :
 - poussières : 129 t en 2005 à 1,3 t en 2008,
 - chrome : 540 kg en 2005 à 32 kg en 2008,
 - plomb : 2 093 kg en 2005 à 21 kg en 2008.
- ↳ Cimenteries LAFARGE CIMENTS à Le Teil et CIMENTS CALCIA à Cruas (07) : baisse de 30% en moyenne des rejets de NOx, les rejets passant en cumulé de 2500 t en 2005 à 1770 t en 2008,
- ↳ GERFLOR à Tarare (69) : nouveau procédé de fabrication sans solvants en 2009 (coût :

4 millions d'euros). Émissions annuelles 2005: 190 t de COV. Émissions annuelles 2010 : environ zéro,

↳ SGL CARBON à Passy (74) : installation d'un oxydateur thermique en 2009 (coût : 2,4 millions d'euros),

Émissions annuelles 2005 : 1790 kg de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Émissions annuelles nouvelle autorisation préfectorale : 225 kg,

↳ CARBONE SAVOIE à La Léchère (74) : nouvel arrêté préfectoral avec diminution des rejets annuels dans l'air de :

- poussières : 55 t en 2005 à 17 t,

- NOx : 74 t en 2005 à 27 t,

- HAP : 1 460 kg en 2006 à 480 kg,

↳ Usines d'incinération d'ordures ménagères : réduction des émissions de NOx au delà de l'application de l'AM du 20-09-2002 :

- Lyon sud (69) : 540 t en 2005 et 88 t en 2008,

- Bourgoin Jallieu (38) : 113 t en 2005 et 54 t en 2008,

- La Tronche(38) : 291 t en 2005 et 68 t en 2008.

> PROMOUVOIR UNE APPROCHE PLUS COHÉRENTE ENTRE ICPE ET POLICE DE L'EAU

L'atteinte des objectifs d'ici fin 2015 de bon état des milieux aquatiques et de réduction des rejets de substances dangereuses de la directive cadre sur l'eau, a conduit à la mise en œuvre d'une action nationale sur les rejets des installations classées. En Rhône-Alpes d'ici fin 2012, environ 1 500 établissements soumis à autorisation ayant des rejets aqueux sont concernés par la prescription d'un arrêté préfectoral complémentaire relatif à la surveillance de leurs rejets et à la réalisation d'une étude technico-économique visant la réduction des émissions. Les 300 plus gros émetteurs (IPPC) sont concernés en priorité d'ici fin 2010.

En 2009, les premiers arrêtés complémentaires pour la réduction des rejets de substances dangereuses ont été signés.

Par ailleurs, une démarche importante de mise en conformité à la directive Eaux Résiduaires Urbaines est conduite dans le cadre de la mise aux normes des stations d'épuration. Le bilan du contentieux européen pour les STEP de plus de 2 000 Équivalent Habitant (EH) dont les échéances 1998, 2000 et 2005 sont dépassées, fait ressortir que, en Rhône-Alpes :

↳ pour les petites agglomérations à échéance 2005, 55 STEP pour des aggloméra-



Plan de Relance : friches d'Oullins.

tions comprises entre 2 000 EH et 15 000 EH sont jugées non conformes,

- pour les agglomérations à échéance 2005 de plus de 15 000 EH hors zones sensibles, 21 STEP sont encore non conformes,
- pour les agglomérations à échéance 1998 de plus de 10 000 EH en zones sensibles, des travaux importants de mise en conformité ont été réalisés et il ne devrait rester que 4 installations non conformes.

> LUTTER CONTRE LA POLLUTION DIFFUSE (captages prioritaires)

Dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole (essentiellement pesticides et nitrates), une démarche d'identification des captages en eau potable les plus menacés a été initiée. Des programmes d'actions agricoles devront être mis en place à l'échelle des aires d'alimentation de ces captages, au plus tard en 2012 pour les plus prioritaires d'entre eux, désignés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. En Rhône-Alpes, l'action des services départementaux sous la coordination de la DREAL a mené à la désignation et à l'inscription au SDAGE de 60 captages ou champs captants prioritaires, dont 33 désignés «Grenelle».

La caractérisation des territoires et mesures d'intervention est actuellement en cours sur ces captages, en concertation avec les acteurs locaux. Les premiers arrêtés préfectoraux dési-

gnant les aires d'alimentation de captages ont été signés fin 2009. Ils précèdent des arrêtés préfectoraux (prévus en 2010 et 2011) qui définiront les actions à engager sur des territoires ciblés après diagnostic des pressions locales et analyse de l'efficacité prévisible des interventions sur les aires définies. En 2012, si les actions incitatives se révèlent insuffisantes, des arrêtés préfectoraux pourront rendre obligatoires les pratiques agricoles respectueuses de la bonne qualité des eaux.

> RÉDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Si les émissions polluantes ont sensiblement diminué depuis une vingtaine d'années, les efforts de réduction doivent être accentués pour certaines substances qui agissent à de faibles doses et à long terme en raison de leur caractère cancérigène ou neurotoxique. Aux six substances définies au niveau national (dioxines, benzène, chlorure de vinyle monomère, plomb, mercure, cadmium), le 1-3 butadiène a été ajouté en Rhône-Alpes.

33 établissements et 24 usines d'incinération de déchets non dangereux ont été retenus pour cette action en Rhône-Alpes. Les critères choisis ont permis de sélectionner les sites à l'origine de plus de 80 % des rejets régionaux des substances retenues. Outre les usines d'incinération de déchets, ces sites appartiennent à des secteurs industriels variés comme les verreries, les cimenteries, l'électrometallurgie

ou encore la chimie et le raffinage de pétrole. Si à la fin 2008, les objectifs fixés au niveau national pour 2010 étaient déjà atteints voire largement dépassés au niveau de la région, de nouvelles réductions, notamment en benzène pour environ 20 tonnes, ont eu lieu en 2009.

Contrôle des produits chimiques et PCB

Les produits chimiques suscitent des préoccupations croissantes quant à leurs effets sanitaires et environnementaux. Aux côtés et en coordination avec d'autres services de l'Etat, la DREAL Rhône-Alpes intensifie ses actions de contrôle par le biais de ses missions en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Tout en poursuivant des inspections sur les biocides et les fluides frigorigènes fluorés (15 installations contrôlées), la DREAL Rhône-Alpes a diligenté en 2009, **40 inspections** relatives au règlement REACH, sur un objectif national de 350 inspections.

Les fabricants et importateurs de substances chimiques ont été les cibles privilégiées de cette action avec l'objectif de vérifier sur site le pré-enregistrement des substances concernées et certaines exigences en matière de fiches de données de sécurité. Dans le cadre de la circulaire interministérielle (Ecologie, Santé, Travail, Douanes, Concurrence et Fraudes) du 8 janvier 2009 relative aux contrôles des substances et produits chimiques, l'inspection des installations classées a également mené 4 ins-



pections conjointes avec la DGCCRF, l'AFSSAPS et l'Inspection du Travail.

Des contrôles PCB ont également été conduits afin de réduire les risques d'exposition :

- ↳ 55 inspections chez les détenteurs d'appareils pollués aux PCB,
- ↳ 6 inspections de dépôts de transformateurs de ERDF,
- ↳ l'inspection des 3 sites de traitement de la région.

Se mobiliser sur les points noirs environnementaux

Une étude de surveillance environnementale est lancée autour du secteur de la plate-forme industrielle de Salaise. Il s'agit d'améliorer la connaissance globale de l'état de l'environnement pour les habitats du pays de Roussillon. La pollution accidentelle du site de St-Cyprien par l'émission de PCB a fait l'objet d'études approfondies, des mesures de protection sanitaires ont été prises sur le territoire concerné. Des travaux de dépollution des sols fortement impactés vont être engagés.

> TRAITER LES SITES ET SOLS POLLUÉS

Actions sur les sites pollués aux PCB

Le BRGM a réalisé, au cours de l'année 2007, sur commande de la DRIRE Rhône-Alpes, une étude sur les contributions historiques et actuelles en PCB dans les eaux pour les sites et sols pollués de la région. Cette étude, remise en novembre 2008, classe les sites marqués par une pollution aux PCB selon leur potentiel de transfert. L'objectif était de permettre de décider des suites à donner à chacun de ces sites.

Au cours de l'année 2009, les actions de la DREAL se sont portées sur les sites présentant un potentiel de transfert actuel, vraisemblable ou avéré (ex : site AREVA pollué aux PCB à Aix les Bains (73), ancien site des HBCM à Susville (38), site Vitale à Saint-Cyprien (42)).

Actions dans le cadre du Plan de relance friches industrielles

Le dispositif exceptionnel d'aide (20 M€) à la dépollution des friches polluées urbaines, soutenu par le « Plan de relance », renforce la politique nationale sur les sites et sols pollués conduite par le ministère en charge du Développement Durable et l'ADEME en application des engagements du Grenelle Environnement. Il s'agit de promouvoir des projets d'urbanisme plus vertueux du point de vue de l'environnement tout en soutenant la reconversion des friches urbaines une fois dépolluées.

Pour cela, les services de l'ADEME procèdent à l'instruction détaillée du projet selon des critères techniques, juridiques et financiers. 6 projets au



Exploitation non autorisée d'un site en zone agricole à Genas (Rhône).



Pollution d'un site à l'hydrocarbure - commune de Givors (Rhône).

total ont été retenus en Rhône-Alpes. Le montant global d'aide attribué en Rhône-Alpes dans le cadre du plan de relance friches industrielles est de **environ 1,5 million d'€**, pour un montant global d'opérations de dépollution financées de **4 millions d'€**.

Intervention ADEME sur mise en sécurité de sites

En 2009, la DREAL Rhône-Alpes a proposé aux Préfets de saisir le MEEDDM pour faire intervenir l'ADEME sur 4 sites à responsable défaillant.

- ↳ Chimiderouil à Chasse-sur-Rhône (38) (intervention programmée),
- ↳ Sicven à Aiguebelle (73),
- ↳ Portigliati à Cran Gevrier (74),
- ↳ Vitale à Saint-Cyprien (42).

> DÉCHARGES

Le solde des inspections portant sur la mise en conformité des décharges de déchets non dangereux a été réalisé en 2009. Les sites présentés comme non conformes ont été visités et la conformité aux prescriptions de l'arrêté du 9 septembre 1997 examinée, en particulier les caractéristiques de l'étanchéité.

Plusieurs installations non conformes ont été arrêtées. Il ne reste sur la région Rhône-Alpes qu'une installation en fonctionnement, dans le département de l'Ain, non conforme actuellement mais qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure pour une mise en conformité fin octobre 2010.

Gérer les déchets

L'objectif est de rechercher une cohérence régionale, d'une part, sur la définition des zones de chalandise des installations de traitement de déchets non dangereux (ménagers et assimilés), prenant en considération le transport des déchets et, d'autre part, sur la déclinaison au niveau local de la définition du déchet ultime, à une période où plusieurs plans départementaux d'élimination des déchets non dangereux sont en cours de révision.

Un groupe de travail associant les départements, l'ADEME et la DREAL a été mis en place afin de favoriser les échanges d'informations et proposer des principes généraux pouvant être repris dans les plans départementaux et déclinés dans les arrêtés d'autorisation des installations de traitement. ●

Porter une vision dynamique de l'aménagement régional, articulée avec celle des territoires voisins, à l'échelle des territoires pertinents privilégiant ceux présentant les enjeux les plus importants.

> DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DES ALPES DU NORD



La vallée de Chamonix.

Le territoire des Alpes du Nord a été marqué par l'élaboration du projet d'une DTA qui couvre entièrement les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, les parties Est de l'Isère et Nord de la Drôme. L'année a été consacrée à finaliser les orientations stratégiques de cette directive ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Il a été organisé une consultation informelle importante avec plus de onze réunions publiques dans les arrondissements, entre novembre et décembre 2008. Les nombreuses contributions écrites reçues à cette occasion ont été étudiées par le groupe de travail interministériel des services régionaux et départementaux, et la DREAL a animé un groupe technique des grandes collectivités dont le travail a permis de consolider un projet de directive. Une fois ce projet présenté en Conseil d'État, la consultation formelle des personnes publiques associées (PPA) a été engagée. Un dernier groupe a été réuni par la DREAL début janvier 2010 pour présenter les modifications apportées au texte par le conseil d'État. ●

> ATELIER « ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES » UN NOUVEAU DÉPART

Le 10 décembre 2009, après une période de « stand-by » due à la création de la DREAL, l'atelier interrégional « Économie et développement des territoires » a tenu une nouvelle et importante séance de travail.

Créé voici plusieurs années au sein de l'ex Direction régionale de l'Équipement, cet atelier¹ constitue un espace apprécié d'informations, de formation et d'échanges sur les rapports entre économie et développement des territoires. Ouvert aux cadres et chargés d'étude des services de cinq régions (centre est et sud est) cet atelier est nourri par des approches externes² et internes³.

Les mutations profondes qui traversent et « travaillent » notre société, les remises en cause des modèles dominants, l'aspiration à un développement soucieux de prendre en compte à la fois les exigences sociales (culture, formation, emploi), économiques (création et répartition équitable des richesses) et environnementales ont conduit à mettre au cœur des travaux de cet atelier des questions qui émergent aujourd'hui et sont en phase avec les attentes des participants.

Ainsi en est-il de la question de l'émergence

d'« autres économies », non pas de façon abstraite, mais en rapport avec les évolutions des comportements, des pratiques, des citoyens, notamment en « tissu urbain ».

Cette question a été abordée le 10 décembre à travers la présentation de nouvelles pratiques et formes « d'habiter » et de « se déplacer ». Les exposés, qui ont illustré des démarches novatrices (coopératives d'habitants), et présenté des travaux d'étude de grande qualité (études sur les alter mobilités) ont donné à voir, et d'une certaine manière à penser, des mutations bien réelles mais encore suffisamment ténues pour être masquées par les pratiques dominantes. Ils questionnent ainsi nos représentations traditionnelles et probablement également, nos pratiques.

C'est bien là la richesse de ces approches : nous permettre de lire ce qui est en train de se faire, de décrypter les mutations en cours, d'en comprendre les « ressorts », les conditions non seulement d'émergence, mais aussi de durabilité. Et pour ce qui concerne cette dernière, les pratiques et politiques « publiques », auxquelles peu ou prou nous participons, ne seront pas neutres ! ●

> PIT ALCOTRA ESPACE MONT BLANC

Le projet intégré transfrontalier (PIT) du programme européen transfrontalier « Alcotra 2007-2013 » s'inscrit dans les activités de la conférence transfrontalière du Mont-Blanc qui est une initiative de coopération fondée en 1991 sur le principe de responsabilité commune envers le patrimoine exceptionnel du MB. Le schéma de développement durable (SDD) de l'Espace Mont Blanc (EMB), stratégie commune visant à introduire un concept de durabilité dans le quotidien, a été décliné dans le PIT. Il comprend les projets suivants :

- plan de coordination et communication,
- camp de base de l'EMB (connaissance, mise en réseau des acteurs),
- Mont-Blanc, village durable (diminution des gaz à effet de serre, énergies renouvelables),
- au Tour du Mont-Blanc (randonnée pédestre, mobilités douces),
- éducation à l'environnement (tous publics),
- mobilité durable (transports publics transfrontaliers),
- saveurs d'hauteur (agriculture d'altitude, valorisation des produits, marchés de proximité).

La réunion du 26 novembre 2009 du Comité de Suivi du programme Alcotra a validé le PIT EMB pour un montant global de 12M€ après avoir vérifié que chaque projet portait une composante internationale.

L'État apporte un financement au titre du grand projet 9 « Investir dans les ressources environnementales de la montagne » du CPER 2007-2013. Les porteurs de projets sont les SIVOM Pays du Mont Blanc et de la Haute Vallée de l'Arve, les communes de Chamonix, Saint Gervais, Megève et Vallorcine, le Centre de recherche sur les écosystèmes d'altitude (CREA), le Centre de la Nature Montagnarde et l'association « En passant par la montagne ». Les actions correspondantes seront réalisées entre 2010 et 2012.

Il est à noter que la phase de mise en place et d'instruction du PIT a été marquée par une certaine complexité des procédures administratives due à la multiplicité des financeurs français. ●

¹ Ainsi nommé car il se veut un lieu de co-production d'approches, de questions, de lectures communes, d'outils méthodologiques

² Apport de spécialistes (chercheurs, universitaires, praticiens)

³ Rendu compte de travaux, essentiellement de travaux d'études.

Développer une politique de l'habitat et de la ressource foncière.

L'année 2009 a vu la poursuite des efforts pour réaliser les objectifs du Plan de Cohésion Sociale qui ont été revus nettement à la hausse. Ceux-ci, en nombre de logements pour le parc public, ont été atteints à hauteur de 97,5 % (plus de 14 000 logements CDC et PLS). La mobilisation des partenaires, collectivités locales, collecteurs et organismes HLM a permis d'atteindre un résultat excellent et atteindre un record historique.

Dans cet ensemble, les délégataires des aides à la pierre ont réalisé plus de 91 % de leurs objectifs avec cependant des disparités importantes selon les délégataires, les plus gros ayant comme l'an dernier approché voire dépassé les objectifs qui leur étaient assignés.

La DREAL a réuni les présidents des commissions de médiation DALO de différents départements pour permettre des échanges méthodologiques et d'expériences. L'une de ces séances a été prolongée par un séminaire avec des associations et des chercheurs. De même, la DREAL a réuni les opérateurs DALO ainsi que les techniciens qui interviennent sur l'habitat indigne.

La DREAL a lancé avec la DRASS un appel à projet régional sur l'intermédiation locative.

Le suivi des problématiques posées par la gestion de l'immobilier de l'État est une nouvelle mission en très forte expansion et pour laquelle la DREAL est partie prenante dans sa mise en œuvre. Elle fait partie du

pôle de compétence immobilier de l'État mis en place par le SGAR en avril 2009. Elle pilote, seule, les comités opérationnels : développement du photovoltaïque et audits des bâtiments de l'État qui concernent **1,160 millions de m² financés par 3,7 M€ issus du plan de relance**. La cellule Construction exerce aussi une mission d'expertise technique pour la gestion, l'entretien et les travaux de l'immobilier de la DREAL.

En ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux, la DREAL a largement participé au lancement de l'appel à projet FEDER sur la réhabilitation des logements à vocation sociale. Elle suit l'instruction technique des dossiers de subvention. Il s'agit d'une mission nouvelle, l'enveloppe globale est de 12,9 M€ et l'ensemble des dossiers projetés permettra au final la réhabilitation de près de 2 000 logements en Rhône-Alpes.

Enfin, les missions de contrôles de la qualité de la construction sont plus traditionnelles. Le **nombre total de contrôles exercés en 2009 s'élève à 45 dont 23 pour la réglementation thermique du bâtiment**.

Les contrôles « autres rubriques » portent sur les postes suivants : risques de chutes (garde-corps et allèges de fenêtres principalement), ventilation, sécurité incendie, accessibilité, passage de brancard. Ces contrôles réalisés par des agents du CETE de Lyon sont répartis entre les 8 départements proportionnellement aux statistiques de la construction et en accord avec les DDT.

Pour 2009, la répartition était la suivante :

Département	NB Total de CRC	CRC RT	CRC Autres rubriques
01	4	2	2
07	4	2	2
26	4	2	2
38	7	2	5
42	5	3	2
69	8	4	4
73	6	3	3
74	7	5	2
Total	45	23	22



Eco-quartier à Grenoble.

L'Observatoire Régional de l'Habitat, instance partenariale des acteurs de l'habitat en Rhône-Alpes porté par le service Logement Construction et Ville, a développé ses activités en proposant au sein de trois ateliers thématiques (Habitat et développement durable, Copropriétés dégradées, Politiques de l'Habitat) 8 séances tout au long de l'année. 250 personnes issues des services de l'État, des collectivités mais également d'associations ou autres institutions se sont mobilisées pour participer aux débats portant essentiellement sur les problématiques de réhabilitation énergétique, les Eco quartiers, et sur l'accession sociale. Les supports de diffusion ont été améliorés avec l'édition d'un cahier en juillet consacré à la réhabilitation des logements des parcs publics et privés, ainsi que la création d'un nouveau site internet <http://www.orhl.org/>

La convention régionale État / Anru / Conseil régional Rhône-Alpes a permis d'accélérer la mise en œuvre des projets de rénovations urbaines en identifiant les projets devant bénéficier du redéploiement national ou du Plan de relance ANRU. Initialement de 915 M€, l'enveloppe régionale se porte désormais à 944 M€. ●

Développer une politique des transports et des déplacements, à même de répondre aux besoins de la population, en réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques.

> RÉGULATION ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT ROUTIER

Les missions de régulation économique du transport routier se caractérisent en 2009 par les indicateurs régionaux suivants :

- ↳ 2 836 opérations de contrôle sur route portant sur 9 391 véhicules et ayant permis de constater 2 352 infractions ;
- ↳ 448 opérations de contrôle en entreprise portant sur 84 131 journées de travail et ayant permis de relever 2 035 infractions ;
- ↳ 2 243 licences de transport et 22 096 copies conformes délivrées ;
- ↳ 19 agréments d'organismes de formation dans les transports routiers ;
- ↳ 7 opérations de contrôles de centres de formation dans les transports routiers ayant conduit à une fermeture administrative d'un centre durant 3 mois ;
- ↳ 5 réunions de la Commission Régionale des Sanctions Administratives (CRSA) ayant conduit à la radiation de 8 entreprises de transport et à l'immobilisation de véhicules de 6 entreprises.

En 2009, les contrôles routiers ont mis l'accent sur les véhicules étrangers (40 % des véhicules contrôlés) et sur les véhicules de transport de marchandises dangereuses (9,6 % des véhicules contrôlés). ●



Contrôle transport terrestre.

> CONTRÔLES TECHNIQUES DE VÉHICULES

Les missions de contrôles techniques se caractérisent en 2009 par les indicateurs régionaux suivants :

- ↳ 464 réceptions par type de véhicules (homologations de prototypes en vue de la construction en série) ;
- ↳ 4 864 réceptions à titre isolé de véhicules construits à l'unité ou transformés ;
- ↳ 166 visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules et 1 222 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds, dont des actions conjointes avec la DDCCRF dans le département de l'Ain.

C'est dans le cadre de ces missions qu'ont été prononcées :

- ↳ les deux premières réceptions par type de poids lourds hybrides ainsi que les deux premières réceptions européennes de poids lourds en France pour le compte de la société Renault Trucks à Saint Priest (69), en collabo-



Contrôle technique.

ration avec le Centre National de Réception des Véhicules de Montlhéry ;

- ↳ la réception d'un véhicule Titan Gimaex à Mably (42), destiné à tracter la fusée Ariane sur le champ de tir de Kourou en Guyane ;
- ↳ la réception de véhicules spéciaux Gimaex à Roanne (42) pour la défense incendie dans les aéroports. ●

> SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES

La DREAL est chargée de l'animation et de la coordination régionale des services de l'État dans le domaine de la sécurité et de l'éducation routières. Les enjeux dans ce domaine portent sur la réduction du nombre de morts sur les routes de la région et la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire. Depuis le 1er juillet 2009, date de sa création, la DREAL gère l'observatoire régional de la sécurité routière et assure la maîtrise d'œuvre du pôle d'appui Sécurité Routière (PASR) Rhône-Alpes.

> Pandémie grippale :

PLAN DE CONTINUITÉ DES TRANSPORTS ROUTIERS

Face à la menace de pandémie grippale, la DREAL a examiné avec les fédérations régionales de transporteurs les mesures à mettre en œuvre dans le domaine des transports routiers pour assurer le maintien de l'activité économique. La mise en place d'une structure de crise avec les organisations professionnelles concernées avait notamment été étudiée. ●



RÉCEPTION DE POIDS LOURDS HYBRIDES



La réception (ou homologation) est la procédure par laquelle l'administration constate qu'un véhicule ou un modèle de véhicule est conforme aux prescriptions techniques et aux normes de sécurité et d'émissions applicables (freinage, pollution, bruit, pneumatiques, direction, éclairage et signalisation...). Aucun véhicule ne peut être

mis en circulation sans avoir fait l'objet d'une réception.

Les deux premières réceptions par type de véhicules hybrides prononcées pour le compte de la société Renault Trucks sont des modèles de très haute technologie pouvant évoluer, soit en mode électrique, soit en mode diesel, soit en mode diesel et électrique.

Ils sont potentiellement destinés à une utilisation urbaine et suburbaine (collecte des ordures ménagères, livraisons, approvisionnement de chantiers...) et à certains types de travaux routiers.

Ils concrétisent le premier aboutissement de plusieurs années de recherche et de développement conduites par le constructeur et ses partenaires. Par les économies de carburant susceptibles d'être réalisées (dans une fourchette de 15 à 30 % selon les usages et les configurations du véhicule), ils contribuent à une réduction équivalente des gaz à effet de serre et permettent de valider les solutions techniques et économiques proposées par le constructeur et ses clients partenaires (collectivités locales, entreprises de services, de transport et de distribution...) afin de concrétiser l'engagement de notre pays dans le cadre du protocole de Kyoto.

> INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET INTERMODALITÉ



Le chantier de la déviation de Changy - La Pacaudière dans la Loire.

Dans le domaine des **investissements routiers**, le niveau d'activité a été important. De multiples chantiers témoignent au plan concret de cette activité (RN7 – La Pacaudière-Changy ; RN 205 – Les Houches-La Vigie ; RN87 : merlons de protection acoustique...), ainsi que certaines mises en service (A47 Givors ; RN102 1^{ère} phase des travaux du créneau de Fabras).

D'autres opérations sont, elles, à des étapes décisives comme : RN90 – Montgalgan, A43 – Viaduc Mermoz et RN 206 – Chasseurs-Machilly qui doivent permettre d'envisager un démarrage des travaux au cours de l'année 2010.

2009 aura également été une année importante au plan de la programmation avec le passage des contrats de projets au Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI), nouveau cadre contractuel d'investissement routier de l'État. Le PDMI 2009-

2014 de Rhône-Alpes dont le **financement global État est de 256,80 M€**, a été transmis par le ministre en décembre 2009.

Enfin, la DREAL a obtenu le renouvellement pour 3 ans de la certification environnementale ISO 14001 commune avec la DIR Centre Est pour un périmètre élargi d'opérations d'investissement sur le réseau routier national.

Dans le domaine ferroviaire, **l'État a engagé 35 M€ dans le cadre du CPER 2007-2010**. Plusieurs projets ont connu des avancées significatives en 2009. La DREAL accompagne les maîtres d'ouvrage tant pour le financement d'études, la préparation de la programmation budgétée (notamment via le contrat de projets) qu'en terme de stratégie en matière de déplacement et sur le volet environnement. Il faut ainsi citer :

↳ l'approbation ministérielle des études d'avant projet sommaire du CFAL Nord et les

études préliminaires du CFAL Sud suite à la consultation menée par la DREAL,

↳ le lancement d'une mission de coordination des réflexions sur le nœud ferroviaire lyonnais,

↳ l'approbation ministérielle des études d'avant projet sommaire de l'itinéraire Fret du Lyon Turin entre Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne,

↳ la consultation sur les études préliminaires de la Branche Sud de la LGV Rhin-Rhône qui s'est terminée fin décembre,

↳ la concertation du projet CEVA au titre du code de l'urbanisme,

↳ le lancement d'un appel d'offres pour déléguer un service d'Autoroute Ferroviaire entre la France et l'Italie avec l'objectif d'une mise en place du nouveau service en 2011 depuis Aiton et en 2013 depuis l'est lyonnais. Ce service proposera à terme jusqu'à 6 allers-retours quotidiens entre Lyon et Orbassano. Cette opération s'inscrit dans « l'Engagement National pour le Fret Ferroviaire » annoncé par le secrétaire d'État au Transport le 16 septembre,

↳ l'inauguration d'une partie des travaux et la poursuite des études sur le «sillon Alpin Sud». Cette opération a bénéficié d'une participation de l'État de 5 M€ dans le cadre du «Plan de relance de l'Economie», permettant un engagement anticipé des travaux préparatoires,

↳ la poursuite des travaux sur la ligne du Haut Bugey et la mise au grand gabarit du tunnel ferroviaire du Fréjus, deux opérations attendues pour fin 2010. ●

Disposer en interne d'une forte capacité en matière de connaissance et de prospective dans l'ensemble des champs d'intervention des services, et de la développer et la diffuser très largement, en toute transparence.



Renforcer la mise en cohérence des enjeux correspondant aux multiples champs de compétence des services.

> L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

Le décret du 30 avril 2009 a modifié le code de l'environnement et imposé, à compter du 1^{er} juillet 2009, pour tous les projets soumis à étude d'impact, la production d'un avis de l'autorité environnementale sur la qualité et l'efficacité de l'étude d'impact et sur la façon dont le projet prend en compte l'environnement. Cet avis vise à orienter les choix du pétitionnaire et de l'autorité qui décide du projet, à informer le public et le faire participer à la prise de décision.

Au sein de la DREAL, le service CEPE/Unité Evaluation Environnementale a mis en place des modalités d'organisation pour produire en concertation avec les services départementaux de l'État, les avis de l'autorité environnementale. Dans le cadre de cette mission, la DREAL joue un rôle important de pédagogie et de production de méthodes; elle a mis en place un réseau régional sur le thème de

«l'évaluation environnementale des plans, programmes et projets».

La DREAL favorise une approche cohérente et intégrée de la prise en compte de l'environnement dans les projets, par exemple en accompagnant les parties prenantes dans la recherche du tracé le moins impactant dans le cadre de la procédure d'autorisation de déviation de tronçons de canalisations de transport de gaz dans le secteur Les Echets-La Boisse, en lien avec la construction de l'autoroute A 432, ou en participant au comité tripartite de l'environnement relatif au CERN à Genève.

Compte-tenu de l'entrée en vigueur du dispositif à compter du 1^{er} juillet 2009, 26 avis ont été rendus au cours du dernier trimestre dont 3 avis pour le compte de la formation Autorité Environnementale du CGEDD. Depuis, le rythme s'est fortement accéléré (plus que doublé). ●



Favoriser et contribuer à l'émergence de projets de développement durable permettant aux acteurs économiques et scientifiques d'engager la mutation de leur stratégie, de leurs politiques et de leurs produits et services, en liaison avec les autres parties prenantes, dont les collectivités territoriales.

> LA TERRITORIALISATION DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT.

Promulguée le 9 août 2009, la loi de programmation Grenelle 1 reprend les engagements du Grenelle de l'environnement, qui trouvent des applications concrètes sur le territoire régional. En Rhône-Alpes, un mode de gestion par projet a été préféré à la mise en place d'une instance régionale «Grenellienne», chaque projet disposant de son système de gouvernance propre.

En matière de lutte contre le changement

climatique, les diagnostics thermiques des bâtiments de l'État ont commencé par anticipation notamment dans le Rhône. Leur achèvement fin 2010 permettra de définir les travaux d'adaptation nécessaires dans le sens de l'établissement de contrats de performance énergétique alliant les performances conjuguées en isolation thermique et système de chauffage.

Des actions pour aider les bailleurs sociaux

ont été lancées en liaison avec l'ADEME sur un parc évalué à 80 000 logements en Rhône-Alpes.

Concernant le développement des énergies renouvelables, une journée d'information sur le photovoltaïque a eu lieu en Préfecture de région le 30 septembre ; elle a fait valoir les perspectives régionales de développement de cette filière. En application, un appel d'offres pour l'installation de systèmes sur les proprié-

tés de l'État, bâtiments et terrains a été lancé. Les travaux d'élaboration du schéma régional climat - air - énergie (SRCAE) ont été initiés par le diagnostic de la production d'énergie renouvelable et de l'identification des enjeux du changement climatique.

En transports, plusieurs actions ont été conduites dont la signature d'une charte CO2 avec les transporteurs, la poursuite de l'expérience de ferroutage, le développement du fret fluvial et des plate-formes multimodales.

Concernant l'urbanisme, une grille d'évaluation des documents d'urbanisme a été mise au point ; elle permet d'apprécier le respect des principes du développement durable dans les documents d'urbanisme et notamment l'économie de l'espace pour préserver les surfaces agricoles et naturelles.

Dans le domaine de la biodiversité et des

milieux naturels, les travaux pour la définition de la trame verte et bleue et du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ont été lancés dans le but d'aboutir courant 2012.

L'actualisation du profil environnemental régional de 2005 a été engagée en lien avec la Région.

Une réflexion a été engagée pour optimiser les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers en termes de transport et de traitement afin de gommer certains effets de frontière.

Relevant de la thématique « prévention des risques, santé, environnement », il faut signaler la campagne de recherche et de réduction des substances dangereuses dans les rejets d'ICPE, qui a conduit à la prise d'une centaine d'arrêtés de prescriptions complémentaires, et l'identification des captages d'eau potable

les plus sensibles, dans l'objectif de définir les plans d'action pour les protéger et les restaurer.

S'agissant des écotecnologies et emplois verts, des actions en faveur du développement des filières vertes sont conduites en accompagnement de l'activité sur les pôles de compétitivité régionaux que sont Tenerrdis, Axelera, LUTB et Minalogic.

Enfin, les actions visant à l'exemplarité de l'Etat en matière de développement durable dans son fonctionnement quotidien se sont poursuivies (avec en particulier l'incitation à la visio-conférence, au co-voiturage et à l'utilisation des transports en commun pour limiter l'utilisation de véhicules) et a été mis en place un réseau régional des services du MEEDDM en région, qui a élaboré un programme d'actions concrètes pour l'année 2010. ●

> DÉCLINAISON LOCALE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « ROUTES VERTES »

Un engagement national a été signé le 25 mars 2009, entre le MEEDDM, l'assemblée des départements de France, SYNTEC Ingénierie, les terrassiers de France, les entreprises routières pour concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou des voiries urbaines, performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement, en répondant aux enjeux du réchauffement climatique et à la rareté des ressources non renouvelables et en proposant des solutions concrètes, innovantes et économiquement acceptables et conformes aux objectifs du développement durable.

Selon les secteurs, la convention d'engagement prévoit des objectifs 2020 en définissant un point d'étape en 2012 :

- réemployer et valoriser 100% des matériaux extraits sur les chantiers,
- atteindre un recyclage à 100% des routes (60 % des matériaux bitumineux en 2012) et valoriser les déchets du BTP,
- préserver la biodiversité et les milieux naturels : promouvoir le management environnemental,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre : optimisation de la fonction transports, amélioration de l'efficacité énergétique des centrales d'élaboration des matériaux, abaissement de la température des produits routiers, outil de suivi des gaz à effet de serre,
- réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement,
- améliorer la sécurité des personnels, des usagers et des riverains lors des opérations de travaux,

➤ participer au développement de la recherche dans un nouveau mode de partenariat et diffuser l'innovation.

La définition d'une déclinaison locale visant à promouvoir les objectifs de la convention nationale a été engagée dans le département du Rhône entre l'État, le département du Rhône, la FRTP Rhône-Alpes, la section TP de BTP Rhône, le SPRIR Rhône-Alpes, le syndicat professionnel des terrassiers de France, la fédération Rhône-Alpes Syntec-Ingénierie.

Le cluster INDURA sera associé à la mise en œuvre de la charte.

Le projet de convention identifie 9 thèmes de travail :

- appels d'offres de marchés de maîtrise d'œuvre : conception verte des projets,
- appels d'offres de marchés de travaux : ouverture aux variantes,
- biodiversité, respect des milieux naturels,
- préservation des ressources,



- réduction des émissions des gaz à effet de serre et économies d'énergie,
- amélioration de la sécurité des personnels, usagers et riverains,
- promotion de l'innovation,
- promotion des bonnes pratiques et des chantiers expérimentaux,
- communication et promotion de cette déclinaison auprès des autres acteurs. ●

Contribuer à la sortie de crise tout en tirant des enseignements.



Au coeur de la galerie de sécurité tunnel Fréjus.

Présenté en juin 2008, le plan de relance s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour surmonter la crise financière qui a éclaté à l'automne 2008, en stimulant l'économie et la croissance.

Donnant résolument la priorité à l'investissement, le plan de relance a porté sur des projets répartis sur l'ensemble du territoire français et prêts à démarrer rapidement.

En raison de sa part déterminante dans l'activité économique nationale (10 % de la production, 2^{ème} région pour sa population et sa production) la région Rhône-Alpes a été durement touchée par la crise et a été appelée à jouer un rôle majeur dans la relance. Sous l'impulsion du Préfet de région, l'ensemble des services de l'État, dont la DREAL, ont été et se sont mobilisés pour identifier les opérations relevant de cette dynamique, contribuer à leur mise en œuvre puis à leur suivi. **Ainsi 45 millions d'€ d'AE ont été affectés pour des opérations ferroviaires, routières, risques et logement.**

Du fait de ses domaines d'intervention, la DREAL a été impliquée dans le programme exceptionnel d'investissement public et celui en faveur du logement et de la solidarité. Elle a ainsi contribué à un effort sans précédent de l'État (1,6 milliard d'€ en région Rhône-Alpes) portant notamment sur :

- la mise en sécurité du tunnel du Fréjus (73) qui long de 12,87 km et mis en service en 1980, se situe à la jonction entre deux axes d'échanges régionaux et internationaux reliant la France à l'Italie. La mobilisation de **50 M€ de contribution de l'État dans le cadre du plan de relance** a permis de boucler le financement de l'opération et d'engager effectivement les travaux en 2009. Cette galerie viendra achever les travaux de sécurisation menés depuis 2000 ; elle permettra aux engins de secours d'intervenir à la fois depuis la galerie et depuis le tunnel existant ; elle permettra également de multiplier le nombre d'abris de secours,
- la **dépollution d'anciens sites industriels** dans la Loire (ATS à Saint-Etienne) et dans le Rhône (VMC à Givors, métro d'Oullins...),
- des opérations de renouvellement urbain dont le calen-



Inauguration 9 juillet 2009 : Lancement symbolique du chantier de percement de la galerie de sécurité du Tunnel de Fréjus.

de gauche à droite : Hervé GAYMARD, Président du Conseil Général de la Savoie, Michel BOUVARD Député de la Savoie, Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports, Patrice RAULIN, Président SFTRF, Didier SIMONNET, Directeur Général SFTRF.

drier de réalisation effective est accéléré grâce au plan de relance (La Reyssouze dans l'Ain, la Duchère dans le Rhône...)

- le **financement de logements sociaux** notamment sous forme de VEFA (Ventes en l'état futur d'achèvement) pour près de 3 800 logements. Le plan de relance a ainsi permis d'éviter un ralentissement trop brutal du secteur de la construction et notamment l'arrêt de certains chantiers,
- l'**amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'État** avec un programme ambitieux de travaux concernant des bâtiments dans tous les départements de Rhône-Alpes.

La DREAL s'est ainsi impliquée dans une dynamique interministérielle associant également de nombreux organismes (ADEME, ANRU...) et qui démontre que face à une situation de crise majeure, les services de l'État sont à même de conduire des actions concertées d'un impact économique réel. Cette expérience démontre également la nécessité d'être attentif à une conduite aussi rapide que possible des procédures en amont afin de disposer d'un portefeuille d'opérations prêtes à démarrer lorsque le contexte le nécessite ou le permet. ●

Rechercher une meilleure synergie de l'ensemble des services du MEEDDM et des partenaires associés.



La création du MEEDDM (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer), s'est traduite par une réorganisation profonde de son administration centrale et de ses services régionaux. Les DREAL, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ont progressivement été créées.

Les services départementaux, chargés de la conduite opérationnelle de nombreuses politiques portées par le MEEDDM, connaissent également de profondes mutations avec la mise en place des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI) au 1er janvier 2010.

D'autres services sont concernés par des mutations profondes : restructuration des MIGT, réorientation des politiques des CETE, intégration des délégations régionales de l'ANAH dans les DREAL, mutualisation des services et missions supports (gestion administrative et paye des agents, comptabilité, achats, ...). Cette véritable transfiguration des services de l'État impacte profondément leur mode de fonctionnement interne et les relations qu'ils entretiennent avec le public et leurs autres partenaires.

Des établissements publics placés sous la tutelle du ministère, figurent également parmi les acteurs chargés de mettre en œuvre au plus près des territoires, les politiques nationales portées par le MEEDDM.

Une action efficiente de l'ensemble de ces acteurs nécessite donc la définition d'une stratégie coordonnée des différents intervenants et

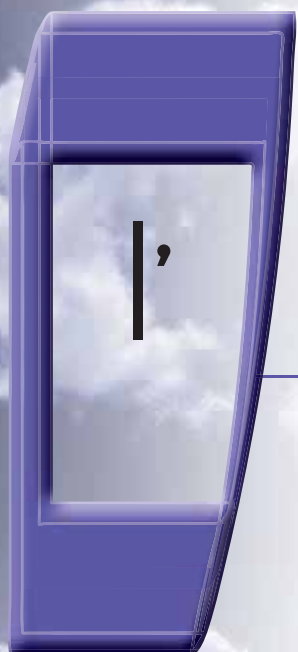
une animation renforcée des actions engagées. **15 000 personnes travaillent pour le MEEDDM en Rhône-Alpes.**

La DREAL a un rôle important à jouer dans cette dynamique du fait de la diversité de ses missions et de son implication dans de nombreuses procédures et démarches sur des thématiques très variées.

Dans cet esprit, elle a engagé, conformément aux instructions ministérielles l'élaboration d'un DSR (Document Stratégique Régional) du MEEDDM en Rhône-Alpes, en lien avec de nombreux partenaires. Cette démarche a notamment donné lieu à un séminaire tenu en novembre 2009, permettant à l'ensemble des participants d'échanger sur les modalités de coopération et de travail en commun. Elle se poursuivra en 2010 avec l'adoption du DSR puis la mise en œuvre de ses orientations et actions.

La DREAL a, sans attendre, été attentive à renforcer cette mise en synergie dans le cadre de diverses démarches opérationnelles concernant des champs divers parmi lesquels on mentionnera :

- ↳ la co-animation des actions de sensibilisation sur l'énergie photovoltaïque,
- ↳ le cadrage méthodologique des études sites et sols pollués,
- ↳ l'animation de démarches thématiques à l'échelle régionale voire inter-régionale (ex : « économie et développement des territoires »). •



l' action

départementale de la DREAL

Nouvelles dénominations des précédents groupes de subdivisions de la DRIRE Rhône-Alpes,

les unités territoriales assurent la représentation de la DREAL Rhône-Alpes dans le département.

Leur action spécifique s'exerce dans les domaines suivants : sécurité routière et industrielle, aménagement et développement durable, contrôles techniques des véhicules routiers et surveillance des centres de contrôles agréés, surveillance des équipements sous pression et canalisations de transport de gaz et matières dangereuses, explosifs, énergie, après-mine, urbanisme et infrastructures, installations classées, mines et carrières, stockages souterrains, déchets. De façon transversale, avec la création de la DREAL, les faits marquants en 2009 dans toutes les unités territoriales ont été :

- Abandon des activités météorologie et développement industriel le 1er juillet 2009 avec la création de la DREAL (les personnels correspondants ont été transférés au service compétent, la DIRECCTE depuis le 1er janvier 2010).
- Poursuite de l'examen et de la clôture des bilans de fonctionnement des installations classées dites IPPC.
- Co-animation des réunions d'information et de sensibilisation sur l'énergie photovoltaïque, en partenariat avec les autres services de l'État (DDE et DDAF).

Les faits marquants 2009

<ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite de l'action menée conjointement avec la DDCCRF en matière de surveillance des centres de contrôles de véhicules légers. Engagement de sanctions administratives et pénales. ○ Dans le domaine des équipements sous pression : visites de surveillance approfondie des Services d'Inspection Reconnus de Storengy à Etrez et de Arkema à Balan. ○ Procédures d'autorisation de déviation de tronçons de canalisations de transport de gaz dans le secteur Les Echets-La Boisse, nécessitées par la construction de l'autoroute A 432 : recherche et mise en place d'un compromis entre les parties prenantes sur le tracé des déviations. ○ Contribution à l'élaboration de l'avis de l'Etat sur le projet LGV Rhin-Rhône – branche Sud (consultation à la suite des études préliminaires) et examen de l'impact sur la concession minière d'Attignat (entreprise Solvay). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déchets : <ul style="list-style-type: none"> - vérification de la conformité des décharges du département à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 et engagement d'un programme de mise en conformité à court terme pour quatre d'entre elles, - cessation d'activité des décharges du Plantay et de Ceyzérieu, - instruction de la mise à l'enquête publique du dossier de demande d'extension de la décharge de La Tienne à Viriat, - réunions des CLIS des sites de traitement des déchets ménagers et industriels (décharges, incinérateur de Bellegarde et Tredi à Saint-Vulbas). ○ Risques technologiques : <ul style="list-style-type: none"> - prescription du PPRT d'Ukoba à Saint-Jean-de-Thurigneux, à l'issue de l'exploitation de l'étude de dangers du site et engagement de la phase d'association et de concertation, - rapport de prescription du PPRT d'Arkema à Balan, 	<ul style="list-style-type: none"> - réunion des CLIC Arkema et du PIPA. ○ Autorisations pour des sites industriels nouveaux : <ul style="list-style-type: none"> Toray Plastiques à Saint-Maurice de Beynost (nouvelle ligne de filmature pour nouveau produit) et Piroux Industrie à Saint Etienne du Bois (nouveau site de traitement de surface et de cataphorèse). ○ Engagement de la seconde phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) dans 16 établissements relevant de l'inspection par la DREAL. ○ Coopération franco-genevoise : participation au comité tripartite de l'environnement relatif au CERN à Genève.
--	--	---

UNITÉ TERRITORIALE DE LA DRÔME

Plateau de Lautagne – av. des Langories – 26000 Valence
Tél. 04 75 82 46 46 – Fax 04 75 82 46 49

UNITÉ TERRITORIALE DE L'ARDÈCHE

11, boulevard du lycée – 07000 Privas
Tél. 04 75 66 38 66 – Fax 04 75 66 38 67

Les faits marquants 2009

<ul style="list-style-type: none"> ○ La récupération et l'incinération du biogaz des décharges sont imposées par la loi, pour lutter contre les mauvaises odeurs (principalement H2S et autres mercaptans) et réduire l'effet de serre (le méthane qui constitue sensiblement 40% du mélange, a un impact 23 fois plus important que le CO2 produit par sa combustion, sur une période de 100 ans). Sur proposition de la DREAL, le préfet de la Drôme a, en plus, imposé la valorisation énergétique pour les trois grosses installations de stockage de déchets non dangereux de son département. La dernière s'est équipée en janvier 2009 d'un moteur pour produire de l'électricité. C'est désormais de l'ordre de 18 000 MW an qui sont ainsi produits, c'est à dire les besoins de 6 500 foyers (1 couple et deux enfants) hors chauffage. ○ Les toits ensoleillés des entrepôts industriels drômois ont connu un fort attrait de la part des investisseurs de la filière photovoltaïque. Des prescriptions ont été édictées avec le concours du SDIS pour permettre aussi aux services d'incendie de pouvoir intervenir en sécurité en cas de sinistre, les panneaux solaires générant du courant continu. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Parmi les 4 entreprises de transport qui ont signé en fin d'année, avec le Préfet de la région Rhône-Alpes, des chartes d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 deux sont dromoises, PERRENOT à Romans (26) et CHARLES ANDRE à Montélimar (26). ○ L'UT a eu la grande satisfaction, après une nécessaire et riche concertation avec l'exploitant, les associations de protection de l'environnement et les autres administrations, de proposer une autorisation d'extension d'une carrière à Roussas qui concilie au mieux les enjeux économiques particulièrement importants de cette dernière avec ses produits finis de grande qualité, et les très forts enjeux environnementaux de ce secteur géographique concernant tant des habitats que des espèces faunistiques et floristiques à grande valeur patrimoniale. ○ La société RECYCLEX SA a déposé en 2009 une déclaration d'arrêt définitif de la concession de plomb argentifère, zinc et cuivre dite concession du Chassezac. La DREAL a pu définir en concertation avec l'exploitant et le parc naturel régional des monts d'Ardèche, les travaux de mise en sécurité des galeries, tout en préservant les ha- 	<ul style="list-style-type: none"> bitats des chiroptères identifiés sur le site. Un des autres intérêts faunistiques majeur de la vallée de Chassezac est lié à la présence de la loutre. ○ En Drôme, 12 établissements sont classés ou assimilés SEVESO seuil haut (dont 2 stockages souterrains et 2 installations incluses dans le périmètre nucléaire du Tricastin) et 10 PPRT sont prévus, la proximité de certains établissements permettant de les regrouper. L'année 2009 a permis une avancée importante dans la préparation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) avec la prescription de 4 PPRT et l'aboutissement de l'instruction des études de dangers pour 4 autres établissements. ○ Afin de prévenir les risques chroniques, engagement de la seconde phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) dans 22 établissements relevant de l'inspection par la DREAL, sensiblement à parité dans les deux départements.
--	---	--

Les faits marquants 2009

Le 16 mars 2009,

Madame Chantal JOUANNO, Secrétaire d'État à l'Écologie, a réuni à la préfecture de Grenoble l'ensemble des acteurs isérois, élus, associations et industriels concernés par deux sujets :

- l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des plateformes chimiques de Jarrie et du Pont de Claix,
- l'émission de mercure sur le site ARKEMA de Jarrie.

A l'issue de la réunion, Madame JOUANNO a annoncé :

- la mise en place d'une structure de concertation permanente, de type SPPPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), dans la région grenobloise,
- la réalisation d'une étude nationale multipartenariale permettant la comparaison des résultats de campagnes de terrain de mesures de la concentration en mercure à proximité de six sites industriels produisant du chlore à partir du procédé dit au mercure.

Le 10 septembre 2009,

se tenait la première réunion de l'équipe projet chargée de la mise en place d'une structure permanente de concertation de type SPPPI sur la région grenobloise.

Animée par l'unité territoriale de l'Isère de la DREAL et composée d'une vingtaine de membres représentant les cinq collèges «grenelliens» (élus, socio-professionnels, associations, salariés, État), cette équipe a travaillé tout d'abord sur le périmètre géographique, la gouvernance et le mode de fonctionnement du futur SPPPI. Cinq thématiques ont ensuite émergé : risques majeurs, qualité des milieux et biodiversité, air-énergie-climat, santé-environnement, aménagement et économie durables). Le SPPPI devait être officiellement créé à l'issue d'un colloque qui s'est déroulé en avril 2010 à Grenoble.

Le 12 juin 2009

a démarré une campagne de mesures tripartites associant ARKEMA, l'ASCOPARG (association pour le contrôle et la préservation de l'air en région grenobloise), FNE (France Nature Environnement représentée au niveau local par la FRAPNA), L'INERIS (ins-

titut national de l'environnement industriel et des risques) était chargé de la coordination technique et la DREAL, en charge du suivi de l'établissement ARKEMA au titre de l'inspection des installations classées, de la coordination administrative.

Cette campagne s'est déroulée en deux phases :

du 12 juin au 31 juillet

Intercomparaison des différentes technologies de mesure dans les laboratoires de l'INERIS à Verneuil en Halatte,

du 7 août au 3 septembre

Campagne sur le terrain, à Jarrie, de mesures de la concentration en mercure dans l'air ambiant.

Le coût de cette campagne qui a mobilisé de gros moyens techniques (3 camions laboratoires et plusieurs appareils) s'élève à plus de 100 000€ et a été pris en charge par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM).

Les résultats de la campagne et leur exploitation feront l'objet d'une publication au premier semestre 2010.

Les faits marquants 2009

○ **Risques technologiques :**

- validation des études de dangers dimensionnantes du PPRT de SNF à Andrézieux-Bouthéon et proposition de la prescription du PPRT. Validation en CLIC de novembre des modalités de concertation, - résultats encourageants de la sensibilisation accrue menée avec GrDF en direction des entreprises de travaux publics pour la sécurité des travaux à proximité des canalisations (-25 % d'agressions sur canalisations, pourcentage 2008).

○ **Risques miniers :**

renouvellement du « porter à connaissance » des aléas miniers pour les communes du bassin stéphanois et mise en place d'un groupe de travail pour la prise en compte des contraintes minières dans le périmètre de la ZAC Plaine Achille.

○ **Prévention de la pollution des eaux :**

- engagement de la seconde phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) dans 42 établissements.

○ **Programme IPPC :**

rattrapage du retard dans la déclinaison du programme IPPC avec 21 bilans de fonctionnement examinés et 16 bilans soldés par APC (arrêté préfectoral complémentaire) pour les 50 établissements IPPC de la Loire.

○ **Déchets :**

mise en conformité au 1er juillet 2009 des centres d'enfouissement de déchets ménagers de MABLY et ROCHE LA MOLIERE avec l'AM du 9 juillet 1997 modifié. Fermeture des sites de dépôts de déchets industriels à Panissières (AFE) et de St-Marcellin en Forez (Thermal Ceramic).

○ **PCB :**

poursuite du suivi du dossier de Saint-Cyprien suite à l'incendie en août 2008 d'un dépôt de bois de récupération avec la réalisation de nombreux prélèvements de sols et de sédiments pour mieux caractériser le territoire pollué, restitution de l'étude INERIS, l'enlèvement des bois souillés résiduels sur

site avec l'ADEME dans le cadre des travaux d'office. Préparation du diagnostic du site et des impacts hors site dans la perspective de travaux d'office de réhabilitation et la mise en servitude pour les restrictions d'usage des terrains.

○ **Sites et sols pollués :**

reprise de nombreux dossiers de sites et sols pollués pour accompagner les programmes EPORA et EPASE de renouvellement urbain et obtenir des études conformes à la méthodologie de février 2007 sur les sites et sols pollués.

○ **Réception d'un véhicule prototype particulier :**

- réception d'un véhicule destiné à tracter la fusée ARIANE sur le champ de tir de Kourou en Guyane (construction TITAN GIMAEX – MABLY).

Les faits marquants 2009

○ Risques technologiques :

- prescription des PPRT : l'ensemble des éléments nécessaires à la prescription des PPRT ont été finalisés ou sont en cours de finalisation pour être transmis à la préfecture du Rhône pour 13 des 14 PPRT à élaborer sur le département du Rhône,

- l'année 2009 a vu l'ouverture de la procédure d'élaboration des PPRT particulièrement sensibles sur le plan des enjeux concernant la vallée de la chimie : PPRT Pierre-Bénite et Port Édouard Herriot, PPRT Saint-Fons, PPRT Feyzin.

○ Dans le cadre du programme de réduction des rejets industriels, l'instruction de plusieurs dossiers dont l'impact sera significatif au plan environnemental est à mentionner :

- dossier d'autorisation de la nouvelle unité strip-ter haute pression : cet investissement s'inscrit comme l'une des phases cruciales permettant pour la raffinerie TOTAL de diminuer ses rejets de SO₂ à l'atmosphère pour atteindre le seuil de 3500 t/an au 1er janvier 2010,

- mise en place d'un incinérateur de composés organiques volatils au sein de la société Rhodia opération chimie à Saint-Fons. Cette installation réduira les rejets de COV de 250 t/an.

- réalisation d'un traitement des fumées sur l'ensemble des fours de cuisson de la société UCAR à Vénissieux. Cet investissement qui sera opérationnel pour le début de l'année 2013 se traduira par une réduction d'un facteur 2 des émissions de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et d'un facteur 5 des émissions de COV à l'atmosphère.

○ Nouvelles implantations : l'instruction en 2009 du dossier relatif à l'implantation d'une nouvelle unité de fabrication des vaccins sur le site de la société Sanofi Aventis à Neuville sur Saône s'inscrit dans le cadre de la reconversion du site de cette entreprise de la chimie vers les vaccins.

○ Cessation d'activité – réhabilitation de sites : la remise en état du site de la société Archemis à Décines en vue de permettre la réimplantation d'un site hospitalier a nécessité d'importants travaux de dépollution des sols dont la finalisation a été concrétisée au cours de l'année 2009.

○ Engagement de la seconde phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) dans 16 établissements relevant de l'inspection par la DREAL.

○ Poursuite de l'examen et de la clôture des bilans de fonctionnement des installations classées dites IPPC.

○ Équipement sous pression (ESP) :

- suite à des fuites rencontrées sur des vannes RIGAU dans une unité de la société TOTAL à Gonfreville, un plan de contrôle concernant environ 1500 vannes pouvant présenter des insuffisances de tenue au froid a été engagé au sein de la raffinerie TOTAL de Feyzin,

- dans le cadre de la synergie entre activités installations classées et ESP, 11 établissements ont été invités à fournir un état récapitulatif des appareils en exploitation, 3 autres ont fait l'objet d'un contrôle de leurs installations de production de froid. Ces actions ont révélé des insuffisances dans le suivi des ESP.

○ Activité véhicules :

Dans le cadre de la surveillance administrative des centres de contrôles agréés pour la réalisation des visites techniques de véhicules légers et poids lourds les manquements constatés ont conduit l'unité territoriale à proposer des sanctions allant jusqu'au retrait de l'agrément. Des recours systématiques au tribunal administratif sont à cet effet constatés, ils ont toujours confirmé la sanction prise.

UNITÉ TERRITORIALE DES DEUX-SAVOIE

UNITÉ TERRITORIALE DE LA SAVOIE

430, rue de Belle Eau – ZI des Landiers Nord – 73000 Chambéry
Tél. 04 79 62 69 70 – Fax 04 79 69 51 61

UNITÉ TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE

129, avenue de Genève – 74000 Annecy
Tél. 04 50 08 09 00 – Fax 04 50 08 09 20

Les faits marquants 2009

○ Contrôles des installations classées :

- 305 contrôles menés (inspections, intervention suite à plainte, contrôles inopinés des rejets...),
- 39 sanctions administratives (dont 23 mises en demeure) ou pénales proposées.

○ Engagement de la seconde phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) dans 27 établissements relevant de l'inspection par la DREAL.

○ Actions suite à des incidents ou accidents :

- incendie de Trez à Aiguebelle (73), unité de récupération de zinc à partir de déchets, le 27 février 2009,
- incendie Sibuet à Francin (73), unité de traitement et de compostage de déchets verts, le 9 septembre 2009,
- pollution du Thioy, issue de l'ancien établissement des papeteries de Cran à Cran-Gevrier (74), le 28 septembre 2009.

○ Poursuite de l'examen et de la clôture des bilans de fonctionnement des installations classées dites IPPC et arrêtés complémentaires prescrivant des mesures visant à réduire les pollutions.

A titre d'exemple :

- acument à la Broidre (73), abatement attendu de 94 % et 97 % respectivement sur le zinc et le nickel, au travers de la mise en place de résines échangeuses d'ions.

- carbone Savoie à Aigueblanche (73), nouvel arrêté préfectoral avec diminution des rejets annuels dans l'air de : poussières 55 t à 17 t, Nox : 74 t à 27 t, HAP: 1460 kg à 480 kg.

- SGL Carbon à Passy (74), pour mémoire, les émissions annuelles 2005 étaient de 1 790 kg de HAP. Les émissions annuelles au travers de la nouvelle autorisation préfectorale seront de l'ordre de 225 kg, grâce notamment à l'installation d'un oxydateur thermique.

○ Risques technologiques :

- Prescription des PPRT : l'ensemble des éléments nécessaires à la prescription des PPRT ont été transmis aux préfetures pour les 8 PPRT à élaborer, concernant les 9 établissements dits « Seveso seuil haut »,

- 6 sur 8 sont prescrits. Les deux derniers, MSSA à Saint-Marcel (73) et Thermphos à Epièrre (73) devaient l'être dans les premiers mois de 2010, après la consultation réglementaire des communes,

- les travaux en vue de leur approbation, au travers notamment des réunions des personnes et organismes associés ont été largement engagés. Il s'agit en particulier des PPRT suivants : GPHS à Annecy (74), Ugitech à Ugine (73) et EPC à Chignin (73).

○ Carrières, Mines et explosifs :

- le PPRM de Sonnaz-Voglans, lié à 4 anciennes concessions de lignite, a été prescrit le 20 août 2009,
- 26 inspections de carrières ont été effectuées au titre du RGIE (inspection du travail). Dans un cas, une mesure de suspension d'activité a été prise,

- les actions relatives aux dépôts d'explosifs, au nombre de 160, notamment dans les stations de sport d'hiver, se sont poursuivies. Ces actions visent à inciter les exploitants à réfléchir pour les dépôts anciens quant à la mise en place de mesures de sûreté, alors même que les conditions de sécurité vis-à-vis des tiers posent difficulté.

○ Sécurité des pipelines et urbanisation :

- une information de toutes les communes traversées par la canalisation SPMR a été rappelée dans les deux départements, les 16 juillet 2009 et 2 avril 2009 respectivement pour la Savoie et la Haute-Savoie,

- plusieurs situations de conflit entre les contraintes de sécurité liées aux canalisations et l'urbanisation ont fait l'objet d'examen détaillés (Poisy, la Balme-de-Sillingy, la Ravoire).

○ Activité véhicules et équipements sous pression (ESP) :

- dans le cadre de la surveillance administrative des centres de contrôle des véhicules légers et de véhicules lourds, les manquements constatés ont conduit l'unité territoriale à proposer des sanctions allant jusqu'au retrait de l'agrément dans deux cas,

- à noter la réception de véhicules carrossés par Camiva à Saint-Alban-Laysse (73), utilisés pour le maintien de l'ordre qui ont nécessité l'examen de diverses dérogations,

- dans le cadre de la synergie entre activités installations classées et ESP, 2 établissements ont fait l'objet d'un contrôle de leurs installations de production de froid.

○ Actions générales d'information et de sensibilisation :

- 3 CLIC, 9 CLIS, 8 comités d'information et mise en ligne de tous les arrêtés sur internet,

- une journée d'information avec les commissaires enquêteurs et plusieurs réunions à destination des industriels,

- organisation ou participation à des manifestations de sensibilisation sur l'énergie photovoltaïque.

Présentation synthétique de l'activité des unités territoriales de la DREAL RA

LES UNITES TERRITORIALES DE LA DREAL RHÔNE-ALPES		AIN	ARDECHE	DRÔME	ISERE	LOIRE	RHONE	SAVOIE	HAUTE SAVOIE	
Personnel	Femme	9	2	8	17	11	15	5	7	
	Homme	10	4	11	22	15	25	8	12	
	catégorie : A ; B ; C	6A - 9B - 4C	1A - 3B - 2C	6A - 8B - 5C	17A - 15B - 7C	6A - 13B - 7C	15A - 17B - 8C	5A - 5B - 3C	6A - 9B - 4C	
Installations classées pour la protection de l'environnement	Carrières	57	30	82	102	40	36	34	48	
	Etablissements SEVESO seuil haut Autorisation Servitude	5	–	10	27	1	27	8	1	
	Etablissements SEVESO seuil bas	5	3	4	18	1	10	7	2	
	Nombre d'inspections	126	74	181	268	158	275	150	179	
Indicateurs chiffrés	Dossiers présentés en CODERST	34	26	36	115	93	112	50	26	
	Dossiers présentés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation carrières	11	4	18	25	7	6	3	3	
	Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	5	–	5	13	1	12	7	1	
	Animation des comités locaux d'information et de concertation (CLIC)	3	–	2	6	1	6	7	1	
	Elaboration du plan de prévention des risques miniers (PPRM)	–	1	–	2	–	–	2	–	
Contrôles techniques	Centres de contrôle technique poids lourds (CCPL)	6	2	6	6	4	13	4	5	
	Centres de contrôle technique véhicules légers (CCVL)	55	37	58	100	54	120	39	65	
	Réceptions par type	19	69	3	27	10	37	3	3	
	Réceptions à titre isolé	complexes	33	43	15	6	3	68	5	–
		simples	372	312	649	960	1 384	389	598	
	Visites de surveillance	CCPL	4	3	4	3	11	2	4	
		CCVL	13	11	21	20	18	27	9	16
Supervisions de visites techniques de PL	110	26	128	161	183	378	136	100		



les fonctions supports

- le service Animation Stratégique et Programmation,
- le service Ressources Humaines,
- le service Affaires Matérielles, Informatiques et Financières.

Service

ANIMATION STRATÉGIQUE ET PROGRAMMATION

Dès la création de la DREAL en juillet 2009, la définition d'un système de management par la qualité a été initiée par l'équipe Méthodes et Qualité de SASP (service animation stratégique et programmation) pour mieux répondre aux attentes de qualité exprimées par les parties prenantes de la DREAL et notamment les services portant les politiques du ministère en région Rhône-Alpes. L'objectif premier est de décrire des processus jugés prioritaires pour enrayer les risques de dysfonctionnements liés à la jeunesse de la DREAL, à la diversité et la transversalité de ses domaines d'intervention mais aussi pour apporter rapidement des améliorations au fonctionnement quotidien des agents. Dans un premier temps, cette démarche a permis de sensibiliser les chefs de services et leurs collaborateurs proches aux enjeux de la qualité et de formaliser les premiers éléments du système qualité (politique qualité, premiers processus). La formation planifiée pour le début de l'année 2010 touchera une cinquantaine d'agents et conduira à l'extension progressive de la démarche.

Dans le même temps, l'équipe GPEEC/formation de SASP a :

- **entrepris une démarche visant à faire l'inventaire de l'ensemble des emplois et métiers de la zone de gouvernance Rhône-Alpes** afin d'identifier les évolutions prévisibles à trois ans ainsi que les compétences rares qu'il est primordial de maintenir pour assurer la pérennité des missions exercées par les services du MEEDDM en région,

- **assuré la gestion des formations de l'ensemble des agents de la DREAL Rhône-Alpes** en conciliant les pratiques des trois directions d'origine afin de garantir la continuité des inscriptions de tous les agents. Les prestations de formation pour la DIRCE et la DDE 69 ont été maintenues, conformément aux objectifs de mutualisation des services supports au niveau régional. Un réseau de 23 correspondants de formation propre à la DREAL a été créé. Dans le courant du dernier trimestre 2009, la cellule formation a engagé le recensement en besoins de formation pour préparer le plan local de formation 2010 de la DREAL RA, ainsi que le plan régional de formation 2010-2011 visant les demandes de l'ensemble des services de la zone de gouvernance.

Dans le domaine des programmations des moyens, l'unité **Programmation et Contrôle de Gestion de SASP anime le processus de dimensionnement des crédits et de répartition des effectifs** en relation avec les différents services de la DREAL, pilotes des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) et avec les



Assemblée générale de la DREAL RA à l'hippodrome de BronParilly.

unités opérationnelles (UO) notamment les directions départementales interministérielles, le CETE, la DIR Centre-Est et le SN Rhône-Saône en ce qui concerne le programme support 217. Elle a également participé à la définition du dispositif à mettre en place dans le cadre de la mesure de performance sur le périmètre des différents BOP et animé la mise en place de l'outil QUARTZ de suivi des indicateurs associés aux objectifs de performance. Le suivi de l'activité des agents a fait l'objet d'un important travail de redéfinition des unités de travail, suite à la création de la DREAL, pour préparer la mise en place en 2010 d'un nouvel outil de suivi (SALSA). ●



Service

RESSOURCES HUMAINES

L'unité du Personnel a continué en 2009 à assurer la **gestion administrative et financière de plus de 2500 agents** du MEEDDM, du MEIE ou du MAAP, notamment ceux de la DREAL : **691 postes au 1er août 2010**, de la Direction Départementale des Territoires du Rhône et de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE). Gestion des corps et des carrières, mais aussi gestion de la paie, gestion des mobilités, gestion du temps de travail, gestion des retraites, gestion

des accidents de service et paiement des prestations sociales ont été au centre de l'activité.

L'unité a également contribué à la mise en œuvre de la réforme du compte épargne temps, organisé les élections pour les CAP nationales du MEEDDM des agents de catégorie A et B, ainsi que les élections pour le Comité Technique Paritaire de la DREAL.

2009 a vu au sein de l'unité du Personnel, la création du Pôle Support Intégré (PSI) Gestion Administrative et Paie, qui doit progressivement prendre en charge la gestion de l'ensemble des agents du MEEDDM en poste dans un service de la région Rhône-Alpes soit plus de 6 000 agents. Ce PSI s'est structuré et organisé en vue de monter en charge en 2010 et 2011 et s'est préparé à un changement de son système d'information RH prévu mi-2010 (remplacement de GESPER/GESFIN par Réhucit GP).

Mais l'unité a surtout été amenée en 2009 à intervenir dans le cadre des différents chantiers de réorganisation menés au sein du MEEDDM.

En particulier, elle a contribué fortement à la **préfiguration de la DREAL et au processus de pré-positionnement des agents des ex-DRE, DIREN et DRIRE au sein de la DREAL**. En fin d'année, le même travail a été réalisé pour la création de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône et pour le transfert du Parc départemental du Rhône au Conseil Général.

A l'occasion de chacun de ces chantiers, une cellule d'accompagnement a été créée en lien avec le pôle médico-social pour écouter, informer, conseiller, et orienter les agents concernés.

Au niveau régional, la création de la DREAL et des huit DDT ainsi que le transfert de cinq Parcs ont été suivis de près par le Service Social Régional qui a reçu plus de 20 % des effectifs des services de la Région. Le service s'est également mobilisé sur l'insertion et le suivi des travailleurs handicapés et sur l'élaboration de son projet de service pour 2010-2011. L'accent sera mis sur la prévention des risques sociaux, l'insertion, l'adaptation et le maintien dans l'emploi des agents, en lien avec les partenaires de travail, les équipes de GRH et les préventeurs.

2009 a également permis de conforter l'organisation du pôle de Médecine de Prévention avec l'arrivée d'un second médecin. Le pôle est désormais en mesure de prendre en charge dans de bonnes conditions le suivi médical des agents de la DREAL, de la DDT du Rhône, du CERTU, de la DIR CE (site de Lyon) et du Service Navigation Rhône-Saône.

Enfin, **2009 a vu l'arrivée d'un animateur Sécurité Prévention et d'un adjoint**, qui ont commencé à s'investir notamment sur les mises à jour des registres de sécurité, des consignes d'urgence et d'évacuation des locaux et le montage de formations pour les habilitations électriques, le secourisme ou le maniement des extincteurs. Ils ont aussi organisé des réunions de CLHS pour la DDE du Rhône et le CERTU et entrepris des visites de locaux pour établir des préconisations relatives à la sécurité en vue d'amorcer le travail prévu en 2010 pour l'élaboration des documents uniques de la DREAL et de la DDT du Rhône. ●





les fonctions supports

Service

AFFAIRES MATÉRIELLES, INFORMATIQUES ET FINANCIÈRES

Le service des affaires matérielles informatiques et financières a connu une activité axée principalement sur les nombreuses adaptations matérielles rendues nécessaires par la création de la DREAL. Tout en poursuivant une activité mutualisée avec la DDE69 et la DIR CE pour l'essentiel, le service a dû faire face à des déménagements transitoires d'une centaine de personnes ainsi qu'à l'adaptation de l'organisation informatique. Le service mutualisé a été conduit à réorganiser la réception et la distribution du courrier sur la dizaine de sites lyonnais qu'il dessert et à comprendre et s'adapter à la nouvelle organisation des missions de la DREAL.

L'évolution de l'organisation a également largement impacté la vie du budget de fonctionnement par le regroupement en milieu d'année des budgets mutualisés DRE – DDE 69 avec le budget DIREN et DRIRE. Dans le domaine comptable, les mêmes évolutions ont conduit à la juxtaposition des 3 systèmes et outils comptables tout en préparant le passage à CHORUS en janvier 2010. Dans ce contexte très chargé la comptabilité a procédé à environ 36 000 paiements.

Dans le domaine des marchés publics, la nouvelle organisation a permis l'élaboration d'une démarche qualité au bénéfice des services de la DREAL, de la DIR CE et de la DDT 69 et de rétablir une situation initialement très délicate.

Enfin, au dernier trimestre, la préparation de la création de la DDT, a apporté une activité supplémentaire pour les supports logistiques et informatiques.

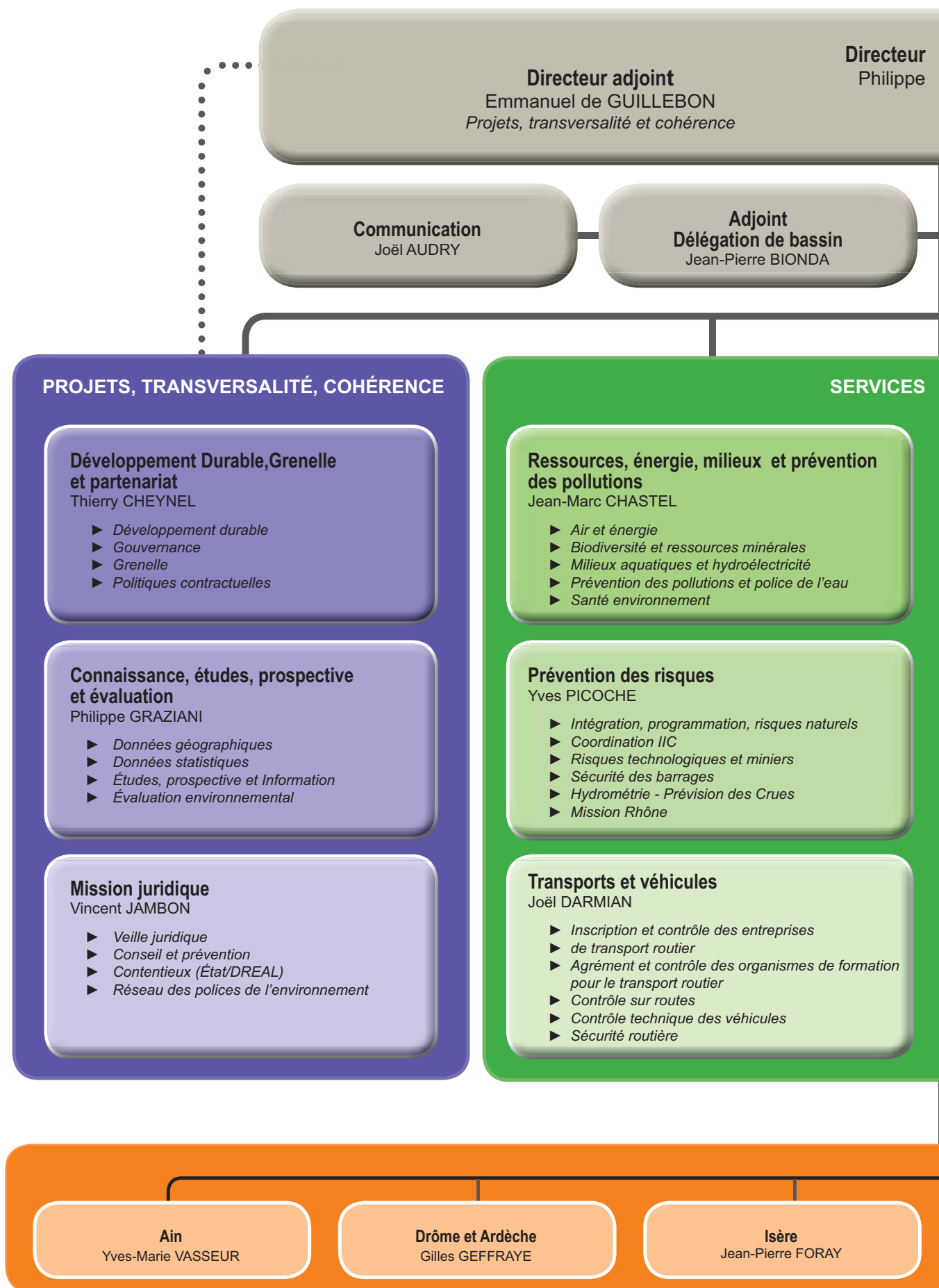
L'unité Archives a également connu une augmentation de son activité pour gérer et traiter l'archivage de l'ensemble de la DREAL et préparer la prise en charge des archives de la DDAF dans le cadre de la création de la DDT. ●

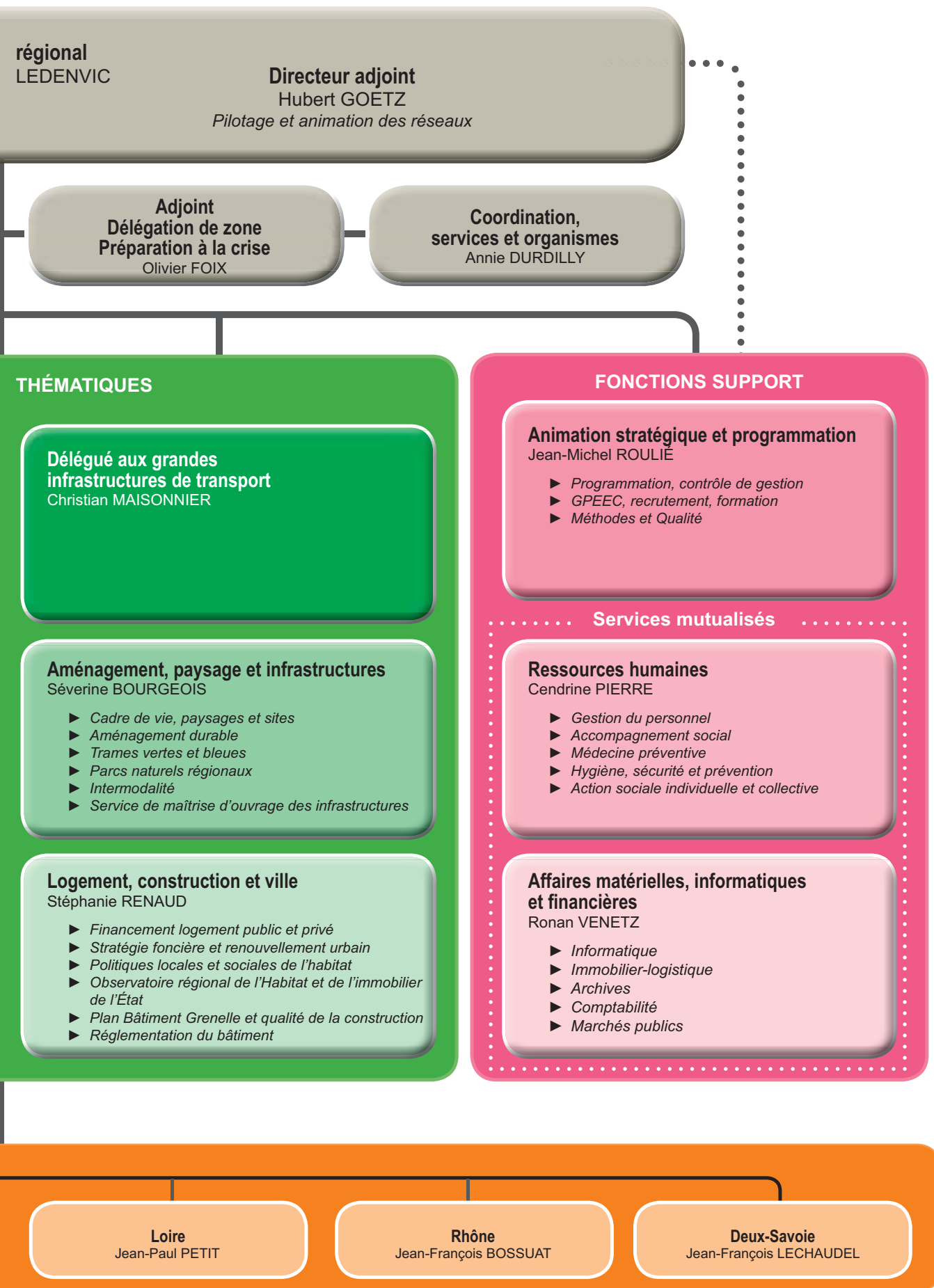


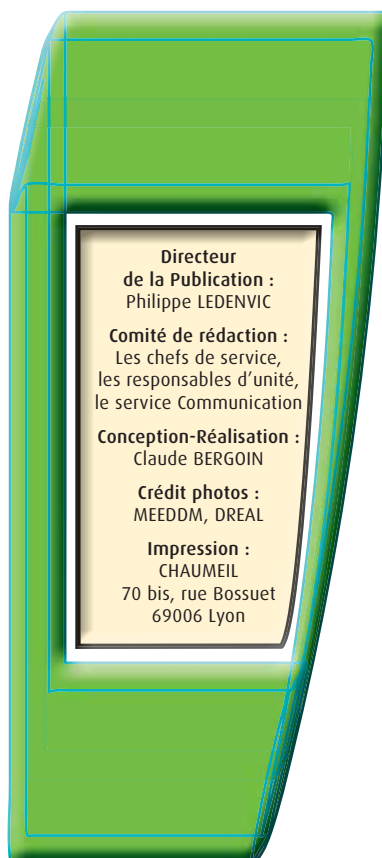


l'organigramme

Organigramme de la **DREAL Rhône-alpes**







**Directeur
de la Publication :**
Philippe LEDENVIC

Comité de rédaction :
Les chefs de service,
les responsables d'unité,
le service Communication

Conception-Réalisation :
Claude BERGOIN

Crédit photos :
MEEDDM, DREAL

Impression :
CHAUMEIL
70 bis, rue Bossuet
69006 Lyon

